

En 2016, une tempête a traversé le Maine et Loire, très peu de communes ont été épargnées.

Tempête provoquée par un nuage qui n'était qu'une manne financière, bien sûr que de passage et nous avons constaté les dégâts.

Cette manne financière provisoire a malheureusement engendré, sur tout le territoire, une division discrète mais bien présente.

Ce n'est pas de gaieté de cœur que j'évoque ce sujet, heureusement pour nous, nous avons fait en sorte que la démocratie soit notre priorité, chacune chacun a eu la possibilité de s'exprimer.

Et au final, cela nous a permis de libérer notre conscience d'élu et ainsi prendre une décision courageuse et irréprochable, dans un climat respectueux de l'autre.

Mais on le sait, on ne fait pas d'omelette sans casser des œufs et à mon grand regret Valérie a donné sa démission. Mais je reste persuadé que quitter le navire ou voir partir un membre de l'équipage en pleine tempête n'est jamais facile. Ce qui me fait dire que cette décision doit être respectée et ne doit avoir aucun jugement, car ce serait méconnaître l'engagement d'une collaboratrice dont le souci premier était l'intérêt général en priorité, donc il faut être tolérant.

Et la suite, chacun en a pris connaissance, il a fallu procéder à l'élection d'un ou d'une adjointe. Emmanuelle a accepté cette responsabilité en toute simplicité, c'est pourquoi en mon nom et en votre nom à tous, je lui adresse un grand merci, qui lui permettra de remplir comme il se doit cette fonction.

Et Armaillé dans tout cela... Notre commune reste ce qu'elle est, là où elle est... et les services seront assurés demain comme hier, dans un climat serein avec Ombrée d'Anjou. Il y a des conventions pour les compétences orphelines (compétences non reprises par la nouvelle communauté Anjou Bleu Communauté) avec des rémunérations normales et vous remarquerez que les finances sont et resteront à la hauteur de nos engagements, sans pour autant mettre la main à la poche.

2016 a été une année difficile mais oh combien riche sur le plan humain. Savoir reconnaître le positif, être tolérant, ne peut être que source de bonheur pour nous tous.

Merci à chacune, à chacun, pour la confiance que vous avez témoigné à l'égard des élus qui sont à votre service.

Bonne lecture à tous.

Le Maire

Bernard GAULTIER

Sommaire

LE MOT DU MAIRE.....	1
SOMMAIRE.....	2
COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL.....	5
<i>Extension de la Mairie</i>	<i>5</i>
<i>Aménagement sécurité et accessibilité du pont</i>	<i>5</i>
COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL.....	6
<i>Autorisation de paiement des factures d'investissement.....</i>	<i>6</i>
<i>Ordre de mission permanent – Année 2016</i>	<i>6</i>
COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL.....	7
<i>Composition du conseil communautaire</i>	<i>7</i>
<i>Attribution des subventions 2016.....</i>	<i>7</i>
COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL.....	8
<i>Modification du règlement de la salle communale</i>	<i>8</i>
COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL.....	9
<i>Versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations d'extension de l'éclairage public (hors secteurs d'habitations et d'activités).....</i>	<i>9</i>
<i>Projet de périmètre de fusion des Communautés de communes du canton de Segré, de la région de Pouancé Combrée et de la communauté Candéenne de coopérations intercommunales.....</i>	<i>9</i>
<i>Attribution d'une subvention à l'association Familles Rurales de Saint Michel et Chanveaux.....</i>	<i>9</i>
<i>Comptes de gestion – budget principal, lotissement des Vignes et C.C.A.S 2015 – Adoption</i>	<i>9</i>
COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL.....	10
<i>Compte Administratif Principal 2015 – Adoption</i>	<i>10</i>
<i>Compte Administratif 2015 : Budget Annexe « Lotissement des Vignes</i>	<i>10</i>
COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL.....	11
<i>Compte Administratif 2015 : C.C.A.S.</i>	<i>11</i>
<i>Affectation du résultat de l'exercice 2015 – budget général.....</i>	<i>11</i>
<i>Budget annexe lotissement les Vignes - affectation du résultat de l'exercice 2015.....</i>	<i>11</i>
COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL.....	12
<i>Contributions directes – Vote des taux 2015 (TH, TFB, TFBN).....</i>	<i>12</i>
<i>Adoption du Budget Primitif Principal 2016</i>	<i>12</i>
<i>Budget annexe lotissement les Vignes - affectation du résultat de l'exercice 2014.....</i>	<i>12</i>
COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL.....	13
<i>Avis installation classée – Enquête publique</i>	<i>13</i>
<i>Convention d'autorisation de travaux d'entretien pour la réalisation d'un cheminement piéton sur la RD 181</i>	<i>13</i>
COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL.....	14
<i>Projet d'extension de la mairie : demande d'arrêt de cessibilité et de l'ordonnance de transfert de propriété....</i>	<i>14</i>
<i>Réalisation d'une mission de classement des archives communales.....</i>	<i>14</i>
<i>Divers :</i>	<i>14</i>
COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL.....	15
<i>Actualisation des zonages d'assainissement sur les 14 communes de la Communauté de Communes de Pouancé/Combrée commande groupée.....</i>	<i>15</i>
<i>Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe au sein de la commune d'Armaillé</i>	<i>15</i>
<i>Convention d'adhésion au régime de Prévoyance collective du personnel</i>	<i>15</i>

<i>Création d'un poste d'adjoint d'animation de 2ème classe et d'adjoint technique de 2ème classe au sein de la commune d'Armaillé.....</i>	<i>15</i>
COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL.....	16
<i>Activité « TAP » temps d'activités périscolaires» – fixation tarif.....</i>	<i>16</i>
<i>Acceptation devis dans le cadre des temps d'activités périscolaires « TAP ».....</i>	<i>16</i>
COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL.....	17
<i>Appel d'offres cantine 2016-2019</i>	<i>17</i>
<i>Nomination d'un nouveau délégué au sein du S.I.A.E.P.</i>	<i>17</i>
<i>Rapport annuel 2015 « service déchets et SPANC »</i>	<i>17</i>
<i>Rapport annuel 2015 du « SBOS »</i>	<i>17</i>
COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL.....	18
<i>Tarifs cantine à partir de la rentrée 2016-2017.....</i>	<i>18</i>
<i>Adhésion C.A.U.E</i>	<i>18</i>
<i>Repas des aînés</i>	<i>18</i>
COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL.....	19
<i>Demande d'aide financière d'un administré.....</i>	<i>19</i>
<i>Redevance assainissement</i>	<i>19</i>
<i>Rapport d'activité de la Communauté de Communes</i>	<i>19</i>
COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL.....	20
<i>Rapport Qualité Prix Service du S.I.A.E.P. du Segréen</i>	<i>20</i>
<i>Modification des statuts du S.I.A.E.P. du Segréen</i>	<i>20</i>
<i>Remboursement dommage : extension de la Mairie.....</i>	<i>20</i>
<i>Modification des statuts de la communauté de communes de Pouancé Combrée et restitution des compétences.....</i>	<i>20</i>
COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL.....	21
<i>Transfert de la compétence éclairage publique de la Communauté de Communes de Candé au profit du SIEML ..</i>	<i>21</i>
<i>Autorisation d'ester en justice</i>	<i>21</i>
<i>Demande de retrait de la communauté de communes de la Région de POUANCE COMBREE.....</i>	<i>21</i>
COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL.....	22
<i>Extension du périmètre du S.I.A.E.P. du Segréen</i>	<i>22</i>
<i>Indemnité de Conseil allouée au comptable.....</i>	<i>22</i>
<i>Décision modificative.....</i>	<i>22</i>
COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL.....	23
<i>Fixation des tarifs espace cinéraire</i>	<i>23</i>
COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL.....	24
<i>Avis retrait de 4 communes de la Communauté de Communes de la Région de Pouancé Combrée.....</i>	<i>24</i>
<i>Décision modificative.....</i>	<i>24</i>
COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL.....	25
<i>Archivage des données communales.....</i>	<i>25</i>
<i>Lancement de la procédure d'enquête publique relative au zonage d'assainissement de la commune d'Ombrée d'Anjou.</i>	<i>25</i>
COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL.....	26
<i>Avis du Conseil Municipal sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de la Communauté de communes de la Région de Pouancé-Combrée.....</i>	<i>26</i>
<i>Travaux de restauration des milieux aquatiques sur le territoire du SBOS – avis sur la demande de déclaration d'intérêt général et sur la demande d'autorisation unique.....</i>	<i>26</i>
COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL.....	27
<i>Approbation des statuts Anjou Bleu communauté.....</i>	<i>27</i>
<i>Défense des intérêts de la commune d'Armaillé dans l'instance introduite par devant la Cour de Cassation</i>	<i>27</i>

COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL.....	28
<i>Modification de la délibération DEL16-42 concernant la modification de l'article 5 des statuts du S.I.A.E.P du Segréen à partir du 1er janvier 2017 pour prendre en compte la création de communes nouvelles.</i>	
	<i>28</i>
LE BUDGET - FONCTIONNEMENT	29
LE BUDGET - INVESTISSEMENT.....	30
LES EQUIPEMENTS ET PROJETS.....	31
LES INVESTISSEMENTS 2016	31
LES PROJETS POUR 2017	31
INFORMATIONS COMMUNALES	32
HORAIRES DE LA MAIRIE	32
HORAIRES DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE.....	32
LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE	32
ETAT CIVIL 2016	33
NAISSANCES	33
MARIAGES	33
DÉCÈS	33
NOUVEAUX HABITANTS 2016	33
SALLE COMMUNALE	34
PIECES JUSTIFICATIVES	35
CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2016	36
LA JOURNEE DU BENEVOLAT	38
REVUE DE PRESSE 2016.....	39
NOS COMMERÇANTS ET ARTISANS.....	42
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE « LES LAVANDIERES »	43
AIDE AU LOGEMENT	46
LES TAP (QUELQUES EXEMPLES EN IMAGES)	47
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES.....	48
GARDERIE DU MERCREDI APRES MIDI – LE CLUB DES LUTINS	49
LE COMITE DES FETES	50
UNION SPORTIVE VERGONNES ARMAILLE (USVA)	51
BIBLIOTHEQUE D'ARMAILLE	52
SOLIDARITE ARMAILLEENNE	53
LE CLUB DE L'AMITIE.....	54
LE REPAS DES CLASSES	55
AUTOUR DE VOUS...SBOS	56
AUTOUR DE VOUS...ANJOU BLEU COMMUNAUTE	57
AUTOUR DE VOUS...AMELIORATION DE L'HABITAT	58
AUTOUR DE VOUS...SOS KIMEGARDE	59
AUTOUR DE VOUS...ASSOCIATION DES SERVICES DE SOINS INFIRMIERS	60
AUTOUR DE VOUS...SYMBOLIP	61
AUTOUR DE VOUS...ADMR	62
AUTOUR DE VOUS...PRESENCE VERTE.....	62
AUTOUR DE VOUS...INFO SECURITE	63
DATES A RETENIR	64

JANVIER 2016

Extension de la Mairie

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le projet d'extension de la mairie a été déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du 5 mai 2015.

Il propose, à présent, de déposer le permis de construire ainsi que les demandes de subventions auprès de partenaires institutionnels.

Ce projet vise à agrandir les locaux de la mairie afin de mettre les bâtiments en conformité avec la législation en termes de normes sanitaires et d'accessibilité.

Une aide à hauteur de 70 % peut être sollicitée et obtenue auprès des fonds DETR, de la Communauté de Communes de Pouancé, de fonds parlementaires et du S.I.E.M.L.

Par conséquent, le Maire invite les membres du conseil à se prononcer sur l'avancement de ce dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

AUTORISE M. le Maire à signer et à déposer le permis de construire pour l'extension de la Mairie.

AUTORISE M. le Maire à déposer des demandes de subventions auprès de la Préfecture de Maine et Loire, de la Communauté de Communes de Pouancé de M. le Député et du SIEM.L.

VALIDE le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant HT En euros	RECETTES	Montant HT en euros
TRAVAUX		D.E.T.R. 35%	38 920.00
Terrassement VRD Espaces Vert	11 000.00		
Démolition gros œuvre dalle	25 000.00		
Charpente bois	3 000.00	Communauté de Communes de Pouancé 20%	22 240.00
Couverture ardoise	6 000.00		
Menuiseries extérieures	15 000.00		
Platrerie-Isolation	16 000.00	Fonds parlementaires 10%	11 120.00
Electricité chauffage VMC	13 000.00		
Plomberie	3 000.00	S.I.E.M.L 5%	5 000.00
Sol souple peinture	8 000.00	Sous Total	77 280.00
PUBLICITE		Autofinancement	33 920.00
Publication des marchés	1 200.00		
DEPENSES IMPREVUES	10 000.00		
TOTAL	111 200.00	TOTAL	111 200.00

Aménagement sécurité et accessibilité du pont

Monsieur le Maire propose d'aménager le pont situé entre la RD 182 et RD 181 afin de le rendre accessible tout en veillant à la sécurité des piétons.

Il dépose sur le bureau l'estimation effectuée par M. Aurélien DURAND technicien auprès de la Communauté de Communes de Pouancé d'un montant de 9 336,00 euros TTC.

Comptes rendus du Conseil Municipal

M. le Maire propose valider le plan projet des travaux et de déposer une demande de subvention auprès des partenaires institutionnels.

Ce projet peut bénéficier d'aide de la Préfecture DETR et des amendes de police du Conseil Départemental de Maine et Loire.

Par conséquent, le Maire invite les membres du conseil à se prononcer sur le projet de ces travaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

AUTORISE M. le Maire à valider le plan projet des travaux.

AUTORISE M. le Maire à déposer des demandes de subventions auprès de la Préfecture de Maine et Loire et le Conseil Départemental de Maine et Loire.

VALIDE le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant HT En euros	RECETTES	Montant
TRAVAUX		D.E.T.R. 45%	3 501.00
Pré marquage manuel	60.00		
Marquage au sol résine	6 300.00	Amende de Police 20%	
Peinture routière blanche passage piéton	120.00	Conseil Départemental 49	1 556.00
Peinture routière blanche signalétique + STOP		Sous Total	
Ligne continue	300.00		5 057.00
Fourniture et pose panneau de signalisation C18/B15	250.00	Autofinancement	
	750.00		2 723.00
TOTAL	7 780.00	TOTAL	7 780.00

Autorisation de paiement des factures d'investissement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

AUTORISE M. le Maire à engager les dépenses :

* une porte pour la salle communale auprès de l'entreprise Menuiserie STEPHAN LEGRAIS pour un montant TTC de 3600.22 euros.

* une imprimante pour l'école du village à l'entreprise OFFICE DEPOT pour un montant de 160.80€ TTC

AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Ordre de mission permanent - Année 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres,

Accorde un ordre de mission permanent à l'ensemble du personnel de la commune pour les déplacements effectués dans le cadre de leurs fonctions à compter du 1er janvier 2016,

DECIDE de prendre en charge, pour l'ensemble des agents de la commune les frais kilométriques relatifs aux déplacements effectués dans le cadre de leurs fonctions hors lieu de résidence administrative uniquement,

DECIDE de prendre en charge, pour l'ensemble des agents de la Commune, les frais kilométriques relatifs aux formations professionnelles compte tenu du désengagement du CNFPT suite à l'abaissement des taux de cotisation.

Composition du conseil communautaire

CONSIDERANT l'obligation de recomposition du conseil communautaire de la communauté de communes de la région de POUANCE COMBREE, suite au décès du Maire de Bourg l'Evêque.

CONSIDERANT l'intérêt d'un accord local pour permettre un meilleur fonctionnement de la communauté de communes de la Région de POUANCE COMBREE

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, et après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer le nombre et la répartition des sièges de conseiller communautaire au sein de la communauté de communes de la région de POUANCE COMBREE dans le cadre d'un nouvel accord local, conformément aux conditions posées par la loi n°2015-264 du 9 mars 2015.

FIXE, dans le cadre susvisé, le nombre et la répartition des sièges de conseiller communautaire au sein de la communauté de communes de la région de POUANCE COMBREE, comme suit :

COMMUNES	Population au 01/01/2016	Nouvelle répartition avec accord local proposé
<i>Autres communes</i>
ARMAILLE	302	1
<i>Autres communes</i>

PREND ACTE que cet accord local devra respecter les conditions légales de majorité pour pouvoir être entériné par le Préfet.

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

FEVRIER 2016

Attribution des subventions 2016

Le Conseil Municipal, sur la proposition de son maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, ATTRIBUE pour l'exercice budgétaire 2016 les subventions suivantes :

APRES avoir précisé que pour la subvention de :

L'association APEL, Madame Angélique LIEBEN, conseillère intéressée, n'a pas pris part à cette délibération et a quitté la salle,

Comptes rendus du Conseil Municipal

ASSOCIATIONS	MONTANT ATTRIBUE
Amicale Donneurs du sang du Pouancéen	16 €
Collège Privé Sacré Cœur - Pouancé	72€
Assoc APPEL	310 €
Assoc APEL - classe de mer	300 €
Club de l'amitié	80 €
Comité des fêtes	300 €
Groupement de défense	70 €
Foot US Vergonnes Armaillé	600 €
Fanfare de Noëllet	50€

Modification du règlement de la salle communale

M. le maire propose d'assouplir les dispositions administratives du règlement de la salle communale. Ainsi il propose de remplacer la caution par le versement d'arrhes. Il invite les membres du conseil à se prononcer sur cette modification,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

DECIDE de mettre en place des arrhes correspondant à 25% de la location de la salle selon la durée et l'objet pour l'ensemble des locataires.

DECIDE de supprimer la caution existante.

Le reste du règlement reste sans changement.

Convention de groupement de commandes entre la commune de Pouancé et les communes d'Armaillé, Bourg l'évêque, Carbay, Chazé-Henry, Combrée, Juigné les Moutiers, Noëllet, La Prévrière, La Rouaudière, Saint Aignan sur Roë, Vergonnes, le CIAS de Craon pour la passation de marchés de restaurations scolaires et de portage de repas à domicile.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres,

ACCEPTTE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes composé des communes de les communes D'ARMAILLE, BOURG L'EVEQUE, CARBAY, CHAZE-HENRY, COMBREE, JUIGNE LES MOUTIERS, NOELLET, LA PREVIERE, LA ROUAUDIERE, SAINT-AIGNAN SUR ROE, VERGONNES, LE CIAS DE CRAON s et LA COMMUNE DE POUANCE dans le cadre de la passation du marché de prestation de service restauration scolaire et portage de repas à domicile,

Comptes rendus du Conseil Municipal

AUTORISE l'adhésion de la commune au groupement de commande restauration scolaire et portage de repas à domicile

ELIT Monsieur Bernard GAULTIER, membre titulaire de la commission d'appel d'offre.

ELIT Madame Valérie ADAM, membre suppléant de la commission d'appel d'offre.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention du groupement de commande à intervenir.

AUTORISE le coordonnateur à lancer la consultation et toutes démarches inscrites à la convention.

MARS 2016

Versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations d'extension de l'éclairage public (hors secteurs d'habitations et d'activités)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de verser un fonds de concours de 50% au profit du SIEML pour l'opération suivante :

Rénovation de l'éclairage public (hors secteurs d'habitations et d'activités), rue du Cloteau de la Verzée.

- montant de la dépense : 5 597.75€ HT
- taux du fonds de concours : 50%
- montant du fonds de concours à verser au SIEML : 2 798.88€

Projet de périmètre de fusion des Communautés de communes du canton de Segré, de la région de Pouancé Combrée et de la communauté Candéenne de coopérations intercommunales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres,

APPROUVE le périmètre proposé.

Attribution d'une subvention à l'association Familles Rurales de Saint Michel et Chanveaux

Le Conseil Municipal, sur la proposition de Monsieur le maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ATTRIBUE, pour l'exercice budgétaire 2016, une subvention d'un montant 90 € à l'association Familles Rurales de Saint Michel et Chanveaux.

AVRIL 2016

Comptes de gestion – budget principal, lotissement des Vignes et C.C.A.S 2015 – Adoption

En application des articles L 2131.31 et D 2343.2, les comptes de gestion sont les documents comptables qui retracent au jour le jour les encaissements et les paiements effectués au cours de l'exercice écoulé.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs du budget principal, annexe et C.C.A.S 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Comptes rendus du Conseil Municipal

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Entendu le présent exposé,

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2015,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, et à l'unanimité de ses membres,

DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2015 par le Trésorier, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Compte Administratif Principal 2015 - Adoption

La présidence de séance est assurée par Mme Valérie ADAM, 1^{ère} adjointe. Les votes interviennent hors présence du Maire de la commune d'Armaillé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, et à l'unanimité de ses membres,

ADOpte le compte administratif 2015 de la Commune d'Armaillé qui se solde comme suit :

Balance Générale 2015 - BUDGET GENERAL

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes	69 371,23 €	239 852,02 €	309 223,25 €
Dépenses	62 461,63 €	204 452,09 €	266 913,72 €
Résultat de l'exercice	6 909,60 €	35 399,93 €	42 309,53 €

Compte Administratif 2015 : Budget Annexe « Lotissement des Vignes

La présidence de séance est assurée par Mme Valérie ADAM, 1^{ère} adjointe. Les votes interviennent hors présence du Maire de la commune d'Armaillé

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, et à l'unanimité de ses membres,

ADOpte le compte administratif 2015 du budget annexe « Lotissement des Vignes » qui se solde comme suit :

Balance Générale 2015 - Lotissement des Vignes

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes	- €	14 432,00 €	14 432,00 €
Dépenses	- €	- €	- €
Résultat de l'exercice	- €	14 432,00 €	14 432,00 €

Comptes rendus du Conseil Municipal

Compte Administratif 2015 : C.C.A.S.

La présidence de séance est assurée par Mme Valérie ADAM, 1^{ère} adjointe. Les votes interviennent hors présence du Maire de la commune d'Armaillé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, et à l'unanimité de ses membres,

ADOpte le compte administratif 2015 du C.C.A.S. qui se solde comme suit :

Balance Générale 2015 – CCAS

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes	- €	684.13 €	684.13 €
Dépenses	- €	820.19 €	820.19 €
Résultat de l'exercice	- €	-136.06 €	-136.06 €

Affectation du résultat de l'exercice 2015 – budget général

Le conseil municipal, après avoir entendu, le 6 avril 2016, le compte administratif de l'exercice 2015 budget général, statuant ce même jour sur l'affectation du résultat de fonctionnement, constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

* Au titre des exercices antérieurs	<i>excédent</i>	+ 187 677.13 €
* Au titre de l'exercice arrêté	<i>excédent</i>	+ 42 309.53 €
* soit un résultat à affecter		229 986.66 €

considérant pour mémoire que le montant du virement à la section d'investissement (ligne 023) prévu au budget de l'exercice arrêté est de 20.000,00 €,

* Au titre des exercices antérieurs	<i>excédent</i>	+ 187 677.13 €
* Au titre de l'exercice arrêté	<i>excédent</i>	+ 22 309.53 €
* Soit besoin de financement de la section d'investissement à affecter de : + 209 986.66 € (hors restes à réaliser)		
* Affectation résultat investissement	R 001	119 949.29 €

DECIDE de reporter en section de fonctionnement (R 002) de : 90 037.37 €

Budget annexe lotissement les Vignes - affectation du résultat de l'exercice 2015

Le conseil municipal, après avoir entendu, le 6 avril 2016, le compte administratif de l'exercice 2015 budget annexe lotissement les Vignes, statuant ce même jour sur l'affectation du résultat de fonctionnement, constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

* Au titre des exercices antérieurs	<i>déficit</i>	- 128 573.39 €
* Au titre de l'exercice arrêté	<i>excédent</i>	14 432.00 €
* soit un résultat à affecter		- 114 141.33 €

Comptes rendus du Conseil Municipal

Considérant pour mémoire que le montant du virement à la section d'investissement (ligne 023) prévu au budget de l'exercice arrêté est de 0,00 €,

* Au titre des exercices antérieurs	déficit	- 128.573,39 €
* Au titre de l'exercice arrêté	excédent	- 14 432.00 €
* Affectation résultat investissement D 001		128.573,39 €
DECIDE de reporter en section de fonctionnement (R 002) de :		+ 14 432.06 €

Contributions directes - Vote des taux 2015 (TH, TFB, TFBN)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que, depuis plusieurs années, la Commune s'est engagée à augmenter régulièrement mais faiblement ses taux d'imposition afin d'éviter des hausses trop importantes d'un seul coup.

Concernant le vote du taux des 3 taxes, le Maire, propose aux membres du Conseil Municipal de maintenir les taux de la taxe d'habitation, de la taxe sur le foncier bâti et de la taxe sur le foncier non bâti.

Entendu le présent exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres,

ADOpte pour l'année 2016 les taux d'imposition suivants :

Taxe d'Habitation : 10.47 %

Taxe Foncière sur le Bâti : 14.85 %

Taxe Foncière sur le Non Bâti : 35.69 %

DONNE tous pouvoirs au Maire pour entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et signer les pièces utiles relatives aux décisions précitées.

Adoption du Budget Primitif Principal 2016

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif – budget général – 2016.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres

ADOpte le Budget Primitif général 2016 de la Mairie d'Armaillé qui s'établit comme suit :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes : 305 690.37 €

Dépenses : 305 690.37€

- SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes : 242 716.29 €

Dépenses 242 716.29 €

Budget annexe lotissement les Vignes - affectation du résultat de l'exercice 2014

Le conseil municipal, après avoir entendu, le 6 avril 2016, le compte administratif de l'exercice 2015 budget annexe lotissement les Vignes, statuant ce même jour sur l'affectation du résultat de fonctionnement, constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

Comptes rendus du Conseil Municipal

* Au titre des exercices antérieurs	déficit	- 128 573.39 €
* Au titre de l'exercice arrêté	excédent	14 432.00 €
* soit un résultat à affecter		- 114 141.33 €

Considérant pour mémoire que le montant du virement à la section d'investissement (ligne 023) prévu au budget de l'exercice arrêté est de 0,00 €,

* Au titre des exercices antérieurs	déficit	- 128.573,39 €
* Au titre de l'exercice arrêté	excédent	- 14 432.00 €
* Affectation résultat investissement D 001		128.573,39 €

DECIDE de reporter en section de fonctionnement (R 002) de : + 14 432.06 €

Avis installation classée - Enquête publique

Suite à l'ouverture de l'enquête publique pour l'aménagement d'un parc éolien comprenant 5 éoliennes et un poste de livraison situés sur le territoire de la commune de Saint Michel-et-Chanveaux, le conseil municipal est appelé à donner son avis.

M. le Maire précise que la convocation du conseil municipal du 30 mars 2016 était accompagnée d'une note explicative de synthèse sur cet aménagement. Chaque membre du conseil a reçu à titre d'information :

- * une étude de dangers du projet de parc éolien de Chanveaux.
- * une copie de l'étude d'impact sur l'environnement et la santé du projet de parc éolien de Chanveaux.

M. le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur cet aménagement,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

DONNE un avis favorable à l'aménagement d'un parc éolien comprenant cinq éoliennes et poste de livraison situé sur le territoire de la commune de Saint Michel-et-Chanveaux.

MAI 2016

Convention d'autorisation de travaux d'entretien pour la réalisation d'un cheminement piéton sur la RD 181

Monsieur le Maire rappelle que des travaux d'entretien vont être réalisés sur la RD 181 afin de créer un cheminement piéton conformément au P.A.V.E.

Le Conseil Départemental du Maine et Loire a rédigé une convention d'autorisation de travaux sur le domaine public routier départemental.

M. le Maire invite les membres du Conseil Municipal à approuver cette convention afin d'engager les travaux dès l'attribution des subventions des différents partenaires financiers.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

APPROUVE la convention d'autorisation de travaux d'entretien sur la RD 181 pour la création d'un cheminement piéton conformément au P.A.V.E.

Projet d'extension de la mairie : demande d'arrêté de cessibilité et de l'ordonnance de transfert de propriété.

M. le Maire rappelle qu'il est nécessaire d'acquérir la parcelle 786a section C (anciennement référencé C 726) d'une surface de 305 m² pour réaliser l'extension de la mairie.

Il rappelle qu'un arrêté de D.U.P. a été prononcé par le Préfet de Maine-et-Loire le 5 mai 2015 et qu'il convient de solliciter les services de la préfecture pour obtenir un arrêté de cessibilité.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, notamment son article L.132-1 et suivants et L.221-1 et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipal d'Armaillé du 15 avril 2015 ;

Vu l'arrêté préfectoral DIDD/2015 n° 104 du 5 mai 2015 déclarant d'utilité publique le projet d'extension de la mairie sur la commune d'Armaillé ;

Vu la modification du parcellaire cadastral effectuée le 19 juin 2015 en vue de la réalisation d'un document d'arpentage et dressé le 10 novembre 2015 par M. GUIHAIRE Vincent géomètre à SEGRÉ ;

Considérant le refus de M. et Mme DE SAYVE de signer le document d'arpentage de la parcelle nécessaire à la réalisation de ce projet ;

Considérant qu'il est nécessaire d'obtenir l'arrêté de cessibilité pour acquérir la parcelle 786a section C d'une surface de 305 m² pour réaliser l'extension de la mairie ;

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, et à l'unanimité de ses membres présents, le Conseil Municipal :

DÉCIDE de saisir le Préfet de Maine-et-Loire afin qu'il prononce la cessibilité du bien au profit de la commune et de demander l'ordonnance de transfert de propriété correspondante.

DONNE mandat à Monsieur le Maire pour conduire la procédure de cessibilité de la parcelle 786a section C d'une surface de 305 m².

Réalisation d'une mission de classement des archives communales

Vu l'article L.212-6 et suivants du Code du patrimoine et L1421-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales qui font de la tenue des archives une obligation légale ;

Considérant le courrier en date du 23 novembre 2015 des Archives départementales rappelant la nécessité de mettre en place une opération de classement ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres :

DONNE son accord à une mission de classement qui consisterait en :

- 1) L'intégration de tous les arriérés, notamment les documents qui se trouvent dans les bureaux et qui ne sont plus utiles à la gestion des affaires courantes ;
- 2) La réalisation des éliminations réglementaires ;
- 3) La rédaction d'un inventaire détaillé,

DEMANDE que cette opération soit échelonnée sur deux années,

Divers :

La Commune d'Armaillé a souhaité connaître l'avis de la population en ce qui concerne l'avenir de nos communes et les regroupements éventuels.

71 administrés ont répondu à ce sondage qui se répartit ainsi :

57.7% pas d'évolution du territoire, la commune d'Armaillé resterait seule

26.7% favorable à deux communes nouvelles

14.6% favorable à une commune nouvelle

JUIN 2016

Actualisation des zonages d'assainissement sur les 14 communes de la Communauté de Communes de Pouancé/Combrée commande groupée

Pour permettre la réalisation d'une commande groupée, Monsieur le Maire précise qu'une convention sera établie entre les différentes communes afin de fixer la participation financière de chacune.

Elle sera proposée à chaque commune lorsque le coût de la prestation sera connu.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE l'adhésion de la commune d'Armaillé à cette commande groupée ;

DESIGNE la commune de Combrée comme coordonnateur ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention entre les communes d'Armaillé, Bouillé-Ménard, Bourg l'Evêque, Carbay, la Chapelle Hullin, Chazé Henry, Combrée, Grugé l'Hopital, Noëlet, Pouancé, La Prévière, Saint Michel et Chanveaux, Le Tremblay, Vergennes ;

Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe au sein de la commune d'Armaillé

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres,

DECIDE, pour permettre un avancement de grade, la création d'un emploi permanent à temps non complet (21 /35^{ème}) d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} juillet 2016.

PRECISE que les crédits sont prévus au budget de l'exercice.

Convention d'adhésion au régime de Prévoyance collective du personnel

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres :

AUTORISE Monsieur le Maire à adhérer à l'organisme AIO SANTE pour la mise en place de la convention d'adhésion au régime de Prévoyance collective.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour entreprendre toutes les démarches administratives, et signer les pièces utiles relatives à la décision précitée.

JUILLET 2016

Création d'un poste d'adjoint d'animation de 2ème classe et d'adjoint technique de 2ème classe au sein de la commune d'Armaillé

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, pour permettre la titularisation d'une personne antérieurement employée comme contractuelle

DECIDE de créer un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} septembre 2016 afin d'assurer les activités de garderie périscolaire, service de la cantine et l'encadrement des « TAP » temps d'activités périscolaire.

Son niveau de recrutement et de rémunération seront ceux afférents au grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe,

L'emploi créé est à temps non complet pour une durée de 29/35^{ème}.

DECIDE de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} septembre 2016 afin d'assurer le fonctionnement des services de la collectivité.

Son niveau de recrutement et de rémunération seront ceux afférents au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

L'emploi créée est à temps non complet pour une durée de 5/35^{ème}.

PRECISE que les crédits sont prévus au budget de l'exercice.

Activité « TAP » temps d'activités périscolaires» – fixation tarif

Monsieur le maire propose au conseil municipal, de fixer le tarif des « TAP » temps d'activités périscolaires, mis en place le vendredi après-midi dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires,

Monsieur le maire précise au conseil municipal, que la commune prend en charge le coût de l'ATSEM qui sera présente au TAP (soit 1 heure 30 ou 3 heures, suivant un planning établi),

Après discussion, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Fixe le tarif suivant pour les temps d'activités périscolaires, de la façon suivante :

Les familles devront inscrire les enfants à la rentrée de septembre 2016, pour la période scolaire 2016/2017.

Les familles payeront 12 euros par mois et par enfant pour les élèves de maternelle et 13 euros par mois et par enfant pour les élèves du primaire sur une période de 9 mois du 1^{er} septembre 2016 au 31 mai 2017

Il est précisé, que le conseil municipal pourra réajuster le tarif, suivant les aides de l'état accordées à la commune.

Acceptation devis dans le cadre des temps d'activités périscolaires « TAP »

Monsieur le maire propose au conseil municipal, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, les devis suivants pour la mise en place des « TAP » le vendredi après-midi pendant la période scolaire 2016/2017, soit :

Ainsi il propose de retenir les interventions suivantes :

- L'Association Passionnés du Bois de Segré sur 5 séances : 250€
- L'association Jeux Lé Fée sur 6 séances 576€
- Mme Aurélie LEBEL Eveil corporel 7 séances : 537.25€
- L'association E.S.S.H.A. Sport sur 8 séances : 528€

Soit un coût pour l'année de : 1 891.25€

Il invite les membres du conseil à se prononcer sur la validation de ces activités pour la rentrée 2016/2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTTE les devis présentés ci-dessus, pour la mise en place des TAP le vendredi après-midi, pendant la période scolaire 2016/2017,

ET AUTORISE le maire ou un adjoint en cas d'absence du maire à signer toutes les pièces relatives à ces dossiers.

Appel d'offres cantine 2016-2019

Le marché de restauration scolaire et de portage de repas à domicile arrivant à échéance au 31 août 2016, un nouveau groupement de commandes en vue de la passation de marchés de restauration scolaire et de portage de repas à domicile a été créé pour une durée de 4 ans.

Après avis de la commission d'appel d'offres du groupement, le marché a été attribué à la société RESTORIA.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil à se prononcer sur ce marché,

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres :

DECIDE de retenir le lot n° 1 : fabrication et livraison de repas en liaison froide : restaurants scolaires, services de portages à domicile, repas des aînés.

RETIENT la prestation supplémentaire suivante :

Prêt de four et d'une armoire froide

Le traitement par méthanisation de la fraction fermentescible des déchets par repas.

AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces administratives relatives à ce marché.

Nomination d'un nouveau délégué au sein du S.I.A.E.P.

A la suite de la démission d'un membre du Conseil, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le S.I.A.E.P du Segréen demande de nommer un nouveau délégué.

Après consultation de l'ensemble des membres du conseil municipal,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

DECIDE de nommer M. Patrice GUERIN membre titulaire, Mme Nathalie GAULTIER membre titulaire, M. Bernard GAULTIER membre suppléant.

Rapport annuel 2015 « service déchets et SPANC »

Monsieur le maire présente au conseil municipal le rapport annuel 2015 « service déchets » et le rapport annuel 2015 « SPANC » (service assainissement non collectif) de la Communauté de Communes de la Région Pouancé-Combrée,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

PREND ACTE de ces rapports.

Rapport annuel 2015 du « SBOS »

Monsieur le maire présente au conseil municipal, le rapport annuel 2015 « activité et le compte administratif du comité syndical » du Syndicat de Bassin de l'Oudon Sud,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

PREND ACTE de ce rapport.

Tarifs cantine à partir de la rentrée 2016-2017

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la commande groupée pour la restauration scolaire et le portage de repas a été attribuée à l'entreprise Restauria.

Il précise que les tarifs facturés par l'entreprise sont les suivants :

- 2.59€ TTC repas maternel
- 2.74€ TTC repas primaire
- 3.63€ TTC adultes
- 4.98€ TTC portage de repas

Il rappelle que les tarifs votés le 23 juillet 2014 pour facturation aux familles sont les suivants :

- 3.10€ pour les repas enfants
- 4.00€ pour les repas adultes
- 4.50€ pour les repas portage à domicile

Il invite les membres du conseil à se prononcer sur la possibilité de réévaluer le tarif de facturation des repas.

Après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal,

DECIDE de fixer les tarifs de la restauration scolaire et le portage de repas, à compter du 1^{er} septembre 2016, comme suit :

- 3.40€ pour les repas enfants
- 4.30€ pour les repas adultes
- 4.80€ pour les repas portage à domicile

Adhésion C.A.U.E

Monsieur le Maire propose d'adhérer pour l'année 2016 au C.A.U.E. moyennant la somme de 31.10 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal :

DECIDE d'adhérer pour l'année 2016 au C.A.U.E pour un montant correspondant à 0.10€ par habitants soit 31.10€

SEPTEMBRE 2016

Repas des aînés

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'un repas est organisé pour les aînés habitant la commune d'Armaillé. Les personnes ayant sur la commune une résidence secondaire ne sont pas invitées,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer la participation pour le repas des Aînés de 2016 concernant les personnes n'atteignant pas 65 ans et définir certains paramètres soit :

- 65 ans et plus : gratuit, même pour le conjoint qui n'a pas 65 ans
- de 60 à 65 ans : participation de 19 €uros

- pour les membres du CCAS : gratuit et participation de 19 € euros pour le conjoint si moins de 65 ans
- pour les membres du conseil municipal : gratuit et participation de 19 € euros pour le conjoint si moins de 65 ans
- gratuit pour le Maire Honoraire et son épouse
- gratuit pour l'abbé de la Paroisse de Pouancé
- exceptionnelle : pour une personne accompagnant une personne qui participe au repas et qui a besoin d'aide : participation de 19 € euros

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **ACCEPTÉ** la participation des personnes définies ci-dessus.

Demande d'aide financière d'un administré

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une demande d'aide financière a été déposée par le CLIC pour un administré.

Il informe que cette demande concerne une aide-ménagère à hauteur de 20€ de l'heure pour une heure par semaine.

Monsieur le Maire précise que la commission d'action sociale a été consultée pour cette demande et qu'elle a émis un avis défavorable

Monsieur le Maire, invite les membres du conseil municipal à se prononcer cette demande.

Le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres :

DECIDE de donner un avis défavorable à la demande d'un administré.

AUTORISE Monsieur le Maire à compléter et signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Redevance assainissement

Le conseil municipal, sur la proposition Monsieur le maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de fixer à partir de l'année 2017 les tarifs suivants pour le service de l'assainissement :

Part fixe de raccordement : 50 € euros, abonnement pour chaque foyer raccordé ou raccordable, pour une durée de 12 mois proratisée dans l'année (suivant l'arrivée ou le départ de la commune).

Part variable, fixée à 0,80 € euros le mètre cube d'eau consommé, suivant la liste des consommations qui sera fournie par la Saur.

Rapport d'activité de la Communauté de Communes

Monsieur le Maire, expose au conseil municipal, conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activité de l'exercice 2015, de la Communauté de Communes de Pouancé, aux fins d'examen par le conseil municipal.

Monsieur le maire précise que le rapport d'activité de l'exercice 2015 est à disposition, au secrétariat de la mairie,

Le conseil municipal, en ayant pris connaissance, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le rapport d'activité, concernant l'exercice 2015 de la Communauté de Communes de la Région Pouancé-Combrée.

Rapport Qualité Prix Service du S.I.A.E.P. du Segréen

Monsieur le maire présente au conseil municipal, le rapport sur le prix et la qualité du service public 2015 concernant l'alimentation en eau potable du SIAEP du Segréen,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de ce rapport et décide d'en mettre un exemplaire à la disposition du public au secrétariat de la commune.

Modification des statuts du S.I.A.E.P. du Segréen

Ces nouveaux statuts prévoient que le nombre de représentants sera de un délégué titulaire et de un délégué suppléant par tranche de 1 000 habitants.

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres,

APPROUVE la modification des statuts du S.I.A.E.P. du Segréen et notamment l'article 5 « constitution du comité », relatif à cette nouvelle représentation.

OCTOBRE 2016

Remboursement dommage : extension de la Mairie

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune a réglé une partie des honoraires de l'avocat pour la rédaction d'un mémoire suite à la requête de Maître De Bodinat d'un montant de 1 119.90€.

Ainsi une demande de remboursement de dommage a été déposée auprès de la SMACL, cabinet d'assurance de la commune.

M. le Maire invite les membres du conseil municipal à autoriser le maire à encaisser l'indemnité de dommage d'un montant de 1 119.90€.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres

AUTORISE M. le Maire à encaisser l'indemnité de dommage d'un montant de 1 119.90€.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour entreprendre toutes les démarches administratives et financières et signer les pièces utiles relatives aux décisions précitées.

Modification des statuts de la communauté de communes de Pouancé Combrée et restitution des compétences

Dans le cadre de la Loi Notre et du schéma de coopération intercommunale, la communauté de communes de Pouancé Combrée doit se regrouper avec celles de Segré et Candé.

L'étude pour mener à bien ce regroupement a démarré depuis près d'un an, l'objectif des 3 territoires ayant été de définir en priorité, le projet commun de ce futur EPCI .

Ont ainsi été définies les compétences qui seront assurées par la future intercommunalité.

Aussi, afin d'officialiser dès à présent les domaines d'actions de la communauté de communes, il est proposé d'arrêter de nouveaux statuts, ce qui engendrera la rétrocession d'un certain nombre de compétences aux communes et le transfert de nouvelles compétences vers la communauté de communes, et ce à compter du 31 décembre 2016.

Monsieur le Maire présente le projet de statuts de la future communauté de communes.

Il présente également la liste des compétences restituées aux communes à cette même date

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents ou représentés, EMET un avis favorable à la modification des statuts.

PRECISE que cette modification statutaire entrera en vigueur au 31 décembre 2016.

ACCEPTE la rétrocession projetée des compétences.

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou à son représentant, pour signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Transfert de la compétence éclairage public de la Communauté de Communes de Candé au profit du SIEML

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

DONNE à un avis favorable à l'adhésion au SIEML, de la communauté candéenne de coopérations intercommunales au titre de la compétence optionnelle de « l'éclairage public ».

NOVEMBRE 2016

Autorisation d'ester en justice

La procédure d'expropriation concernant le bien situé au lieu-dit « La Prée du Bourg » (cadastré Section C n°786) à ARMAILLE, appartenant à Monsieur et Madame De Sayve a donné lieu à une ordonnance de transfert de propriété (n°16/00012) du juge de l'expropriation en date du 29 septembre 2016.

Les offres d'indemnisation ont été faites le 7 septembre 2016 et refusées par les époux De Sayve. Les indemnités doivent être en conséquence fixées par le juge de l'expropriation.

Entendu le présent exposé du Maire,

Le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres,

AUTORISE M. le Maire à agir en justice en vue de la fixation des indemnités d'expropriation devant le Juge de l'expropriation (Tribunal de Grande Instance d'Angers) et désigne Me Denis SEGUIN (SCP SEGUIN et KONRAT), Avocat, 25 rue Pierre Lise, 49100 ANGERS, pour défendre les intérêts de la Commune dans cette instance devant le Juge de l'Expropriation ».

Demande de retrait de la communauté de communes de la Région de POUANCE COMBREE

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1111-1, L2121-9, L2121-10, L2121-29, L5211-19, L5211-25-1

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 1994 portant création de la communauté de communes de la région de Pouancé-Combrée.

Considérant l'étude menée depuis plus d'un an par la communauté de communes dans le cadre de la Loi NOTRE sur la recomposition territoriale, ayant abouti au projet de création de la commune nouvelle d'Ombree d'Anjou avec effet au 15 décembre 2016.

Considérant le souhait du conseil municipal de ne pas intégrer cette commune nouvelle

Vu le projet de regroupement des intercommunalités au 1er janvier 2017, tel qu'il est prévu par le schéma départemental de coopération intercommunale

Comptes rendus du Conseil Municipal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à neuf voix pour et une abstention,

SOLLICITE de Madame la Préfète qu'elle autorise la commune d'Armaillé, en application de l'article 5211-19 du CGCT, à se retirer de la communauté de communes de la région de POUANCE COMBREE à compter du 14 décembre 2016.

SOLLICITE l'accord de la communauté de communes de la région de POUANCE COMBREE.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Une convention de répartition du produit fiscal sera définie prochainement.

Extension du périmètre du S.I.A.E.P. du Segréen

ACCEPTTE l'adhésion des Communes de La Ferrière de Flée et de Saint Sauveur de Flée au SIAEP du Segréen.

Indemnité de Conseil allouée au comptable

Le conseil municipal, après cet exposé, en ayant délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE donc d'attribuer à Madame Béatrice BODELLE, percepteur de Pouancé, receveur de la commune, une indemnité de conseil 2016, au taux de 100% de l'indemnité maximum prévue à l'article 4,

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année 2016.

Décision modificative

M. le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient d'effectuer une décision modificative, afin de régulariser les écritures comptables, comme suit :

FONCTIONNEMENT					
Article	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
615231	Entretien et réparation voirie	-1 544€	73925	Fond de péréquation ressources intercommunales et communales	+ 1 544€
615231		- 600€	62875	Remboursement aux communes membres du GFP	+ 600€

Actualisation des zonages d'assainissement sur les 14 communes de la Communauté de Communes de Pouancé/Combrée - Répartition des charges et subvention Agence de l'eau Loire Bretagne

Vu les délibérations conjointes et concordantes des 14 communes de la Communauté de Communes de Pouancé/Combrée (Les communes d'Armaillé, Bouillé-Ménard, Bourg l'Évêque, Carbay, La Chapelle Hullin, Chazé Henry, Combrée, Grugé l'Hopital, Noëllet, Pouancé, La Prévière, Saint Michel et Chanveaux, Le Tremblay, Vergonnes.) se rapportant à l'actualisation des zonages assainissement,

Vu l'étude confiée au Bureau DM EAU pour un montant de 9 600 € TTC soit 8 000 € HT,

Vu la répartition du coût des prestations,

Considérant la demande de subvention présentée à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,

Considérant que la subvention allouée sera déduite du coût de l'étude,

Considérant que la commune de Combrée a été retenue en qualité de coordonnateur de la commande groupée,

Il convient de proposer une répartition à chaque commune de la subvention à déduire du coût de l'étude

Commune	Surface agglo	Prix HT	Prix TTC	% Répartition subvention Agence eau (*)
ARMAILLÉ	5.87	500.00 €	600.00 €	6.25 %

(*) La subvention sera déduite du montant hors taxe

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la répartition présentée au tableau ci-dessus,

La commune d'Armaillé remboursera à la commune de COMBRÉE sa participation aux frais d'étude déduction faite de la subvention sur présentation d'un titre de recette.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire ou son représentant pour assurer l'exécution de cette décision

Fixation des tarifs espace cinéraire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2223-1

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que le Conseil municipal a approuvé la réalisation d'un espace cinéraire au cimetière communal.

Considérant que le cimetière laisse toute liberté de choix à la famille qui peut, à sa convenance, soit déposer l'urne dans une sépulture, soit utiliser l'opportunité offerte par l'espace cinéraire, le Maire informe la nécessité de fixer les tarifs de cet équipement qui va bientôt être proposé au public.

L'espace cinéraire constitue un espace de trois cavurnes et d'un jardin de dispersion qui seront proposés aux familles des défunts.

Cette prestation pourrait être proposée sur la base des durées et des tarifs suivants :

- Concession de 30 ans renouvelable, pour un montant de 300€
- Concession de 50 ans renouvelable, pour un montant de 350€
- Droit de dispersion 20 euros auquel j'ajoute le prix de la gravure de plaque

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,

DECIDE de fixer ainsi qu'il suit les tarifs des concessions à compter du 2 novembre 2016 à savoir :

- Concession de 30 ans renouvelable, pour un montant de 300€
- Concession de 50 ans renouvelable, pour un montant de 350€
- Droit de dispersion 20 euros auquel j'ajoute le prix de la gravure de plaque

Les recettes correspondantes seront imputées sur le budget général de la commune d'Armaillé.

Comptes rendus du Conseil Municipal

Avis retrait de 4 communes de la Communauté de Communes de la Région de Pouancé Combrée

Considérant l'étude menée depuis plus d'un an par la communauté de communes dans le cadre de la Loi NOTRE sur la recomposition territoriale, ayant abouti au projet de création de la commune nouvelle d'Ombree d'Anjou

Considérant le souhait des conseils municipaux d'Armaillé, Bouillé-Ménard, Bourg l'Evêque, Carbay de ne pas intégrer cette commune nouvelle

VU les délibérations des conseils municipaux d'Armaillé, Bouillé-Ménard, Bourg l'Evêque, Carbay en date du 2 novembre sollicitant leur retrait de la communauté de communes de la région de POUANCE COMBREE à compter du 14 décembre 2016

VU la délibération du conseil de communauté en date du 8 novembre 2016 émettant un accord au retrait de ces 4 communes de la communauté de communes de la Région de POUANCE COMBREE

Le conseil municipal après avoir délibéré, neuf voix pour, une abstention.

EMET un avis favorable au retrait de ces 4 communes de la communauté de communes de la région de Pouancé Combrée

EMET un avis favorable au départ de ces 4 communes à compter du 14 décembre 2016

Clé de répartition : 100% produit fiscal	0,5%	0,3%	0,2%	0,1%
Communes	Armaillé	Bouillé Ménard	Bourg-l'Evêque	Carbay
Répartition de la trésorerie	7 546	4 454	2 800	1 673
Répartition du patrimoine	21 854	12 901	8 109	4 846
BILAN GENERAL	29 400	17 355	10 909	6 519
TOTAL	64 184 €			

EMET un avis favorable aux conditions de retrait suivantes (bilan patrimonial du retrait) :

AUTORISE le maire de la commune à signer des conventions avec la commune nouvelle afin de maintenir un accès des usagers aux différents services

Décision modificative

M. le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient d'effectuer une décision modificative, afin de régulariser les écritures comptables du budget annexe « Lotissement des Vignes », comme suit :

FONCTIONNEMENT					
Article	Libellé	Montant HT	Article	Libellé	Montant HT
673	Annulation titre	12 982.24€	7015	Vente de terrain	12 982.24€

DECEMBRE 2016

Archivage des données communales

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la situation des archives communales nécessitant des travaux importants de classement. Il fait lecture de la lettre du 1^{er} décembre 2016 adressée par Mme Verry, directrice des Archives départementales de Maine et Loire, proposant une intervention de classement par un archiviste.

-Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié article 3 : recrutement d'un agent non titulaire ;

-Vu les dispositions de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, article 3-alinéa 1 : pour faire face à un besoin occasionnel (six à sept semaines avec des prolongations éventuelles);

-Considérant les tâches d'archivage nécessaires à accomplir dès que possible ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE la création d'un poste d'attaché de conservation du patrimoine pour effectuer le classement des archives de la commune afin de faire face à ce besoin occasionnel ;

DONNE son accord pour le recrutement d'un agent contractuel et approuve le contrat à durée déterminée correspondant. La rémunération sera réalisée sur la base du traitement brut indiciaire du grade d'attaché de conservation du patrimoine ;

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune ;

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener les démarches nécessaires et signer ledit contrat à intervenir ainsi que toutes les pièces nécessaires relatives à ces décisions.

Lancement de la procédure d'enquête publique relative au zonage d'assainissement de la commune d'Ombrée d'Anjou.

Dans le cadre de l'élaboration du PLUI, une actualisation des zonages d'assainissement a été réalisée.

Conformément à la réglementation, le zonage d'assainissement doit faire l'objet d'une enquête publique préalablement à son approbation et à son annexion au PLUI de la Communauté de communes de la Région de Pouancé-Combrée. Il convient de désigner la commune qui sera chargée d'ouvrir et d'organiser l'enquête publique unique.

Considérant que la Commune d'OMBRÉE d'ANJOU aura la compétence assainissement à sa création le 15 décembre 2016,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer pour :

Approuver la réalisation d'une enquête publique unique et conjointe relative au zonage d'assainissement de la commune d'OMBRÉE d'ANJOU.

Confier à la mairie d'OMBRÉE d'ANJOU le soin d'ouvrir et d'organiser l'enquête publique unique et conjointe du zonage d'assainissement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité de ses membres.

APPROUVE la réalisation d'une enquête publique unique et conjointe relative au zonage d'assainissement de la commune d'OMBRÉE d'ANJOU.

DECIDE de confier à la mairie d'OMBRÉE d'ANJOU, le soin d'ouvrir et d'organiser l'enquête publique unique et conjointe du zonage d'assainissement de la commune de d'OMBRÉE d'ANJOU.

DONNE TOUT POUVOIR au Maire de la commune d'Ombrée d'Anjou pour ouvrir et organiser toutes les démarches nécessaires à la réalisation de l'enquête publique et signer tous les documents administratifs utiles.

Avis du Conseil Municipal sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de la Communauté de communes de la Région de Pouancé-Combrée

Sont rappelés aux élus membres du Conseil Municipal les motivations qui ont amené les élus communautaires à prescrire l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal le 28 novembre 2012 ;

Sont présentés les éléments constitutifs du projet arrêté du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes de la Région de Pouancé-Combrée.

En vertu des articles L.153-15 et R.153-5 du code de l'urbanisme, le Conseil Municipal émet un avis sur les orientations d'aménagement et de programmation ou les dispositions du règlement qui concernent directement sa commune. L'avis sur le projet de plan arrêté, prévu à l'article L.153-15, est rendu dans un délai de trois mois à compter de l'arrêt du projet.

CONSIDERANT que les éléments constitutifs du PLUI ont bien été présentés lors de la séance de Conseil Municipal ;

CONSIDERANT qu'aucune remarque n'a été exprimée au cours de cette présentation,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal :

EMET UN AVIS FAVORABLE au projet arrêté de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes de la Région de Pouancé-Combrée, notamment pour ce qui concerne les orientations d'aménagement et de programmation ou les dispositions du règlement qui concernent directement la commune.

Travaux de restauration des milieux aquatiques sur le territoire du SBOS – avis sur la demande de déclaration d'intérêt général et sur la demande d'autorisation unique

Monsieur le maire présenté aux membres du conseil le programme de travaux de restauration des milieux aquatiques sur le territoire du Syndicat du Bassin de l'Oudon Sud (SBOS).

Ce projet prévoit des actions destinées à restaurer le bon état écologique des milieux aquatiques tout en pérennisant les usages (eau potable, agriculture, pêche, loisirs...) :

- Restauration entretien de la végétation des berges,
- Restauration de l'hydro morphologie des cours d'eau,
- Surveillance et maîtrise du développement des plantes invasives,
- Rétablissement de la continuité écologique,
- Préservation et restauration des zones humides,
- Information et sensibilisation des riverains et de la population,
- Suivi et évaluation des actions.

Conformément aux dispositions du code de l'Environnement, le Syndicat de Bassin de l'Oudon Sud (S.B.O.S.) soumet à l'enquête publique un dossier détaillé présentant le programme de restauration des milieux aquatiques et ses impacts.

Par arrêté préfectoral DIDD-BPEF-2016 n°494 du 17 octobre 2016, il a été décidé de procéder à une enquête publique en vue de déclarer d'intérêt général et d'autoriser le projet de travaux du Syndicat de Bassin de l'Oudon Sud.

Il est demandé à chaque commune concernée par l'opération de donner son avis.

VU la délibération du Comité Syndical du S.B.O.S. en date du 8 juin 2016 décidant d'ouvrir l'enquête publique relative aux travaux de restauration des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Oudon,

VU l'avis de la Commission Locale de l'Eau en date du 22 juin 2016,

CONSIDERANT l'arrêté préfectoral DIDD-BPEF-2016 n°494 du 17 octobre 2016,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,

DONNE UN AVIS FAVORABLE à la demande de déclaration d'intérêt général,

DONNE UN AVIS FAVORABLE à la demande d'autorisation unique.

Approbation des statuts Anjou Bleu communauté

Considérant que les communes d'Angrie, Armaillé, Bouillé-Ménard, Bourg-l'Evêque, Candé, Carbay, Challain-la-Potherie, Chazé-sur-Argos, Freigné, Loiré, Ombree-d'Anjou et Segré-en-Anjou-Bleu, seront membres d'Anjou Bleu Communauté par arrêté préfectoral n°DRCL/BCL 2016-19 du 19 février 20116 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, par sept voix pour,

APPROUVE le projet des statuts annexés à la présente délibération et notamment :

- Le nom : Anjou Bleu Communauté
- Le siège : Segré-en-Anjou Bleu (M. & L.), place du port

DEMANDE à Madame la Préfète de Maine et Loire, au terme de cette consultation, de bien vouloir arrêter les statuts d'Anjou Bleu Communauté.

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou à son représentant, pour signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Défense des intérêts de la commune d'Armaillé dans l'instance introduite par devant la Cour de Cassation

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Monsieur et Madame Thierry De Sayve, ayant pour Avocat la SCP Marlange et de La Burgade ont introduit une requête enregistrée le 27 octobre 2016 sous le numéro R1625148 auprès de la Cour de Cassation, 5 quai de l'horloge, TSA 19204 à Paris à titre de recours en cassation et annulation contre l'ordonnance du juge d'expropriation en date du 29 septembre 2016 (RG : 16/00012) notifiée ou signifiée le 11/10/2016, contre Madame le Préfet de Maine et Loire et la Commune d'Armaillé,

Considérant qu'il importe d'autoriser Monsieur le Maire à défendre les intérêts de la commune dans cette affaire,

Le conseil municipal, après cet exposé et en ayant délibéré, à l'unanimité de ses membres

AUTORISE Monsieur le maire à ester en défense dans la requête (dossier n° R1625148 « présenté ci-dessus ») introduite devant la Cour de Cassation à Paris,

DESIGNE Maître Françoise THOUIN-PALAT, avocat, dont le siège social est situé au 9 bis rue Chernoviz à Paris, pour représenter la commune dans cette instance.

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande d'indemnisation des frais engagés auprès de son assurance.

MODIFICATION DE LA DELIBERATION DEL16-42 CONCERNANT LA MODIFICATION DE L'ARTICLE 5 DES STATUTS DU S.I.A.E.P DU SEGREEN A PARTIR DU 1ER JANVIER 2017 POUR PRENDRE EN COMPTE LA CREATION DE COMMUNES NOUVELLES.

M. le Maire précise que la délibération DEL 16-42 concernant la modification de l'article 5 des statuts du SIAEP du Segréen à partir du 1^{er} janvier 2017 pour prendre en compte la création de communes nouvelles, nécessite d'être complétée.

Le Comité Syndical a, par délibération du 27 juin 2016, décidé la modification de l'article 5 des statuts du S.I.A.E.P. du Segréen pour prendre en compte la création des communes nouvelles et la représentativité des communes anciennement membres du syndicat.

Afin que les communes puissent élire leurs représentants sur les mêmes bases et afin qu'il n'y ait aucune ambiguïté, une modification de l'article 5 doit être apportée.

Celle-ci porte sur une précision au paragraphe suivant : « fixe ainsi le nombre de représentants à un délégué titulaire et un délégué suppléant par tranche de 1000 habitants ».

En effet il est nécessaire d'indiquer de quelle population il s'agit (municipal ou totale) et à partir de quel recensement.

M. le Maire rappelle que le Conseil Syndical a décidé que le chiffre à prendre en compte est celui de la population totale et qu'il le sera au titre du dernier recensement connu au 31 décembre 2016.

Ainsi M. le Maire propose de modifier le paragraphe des statuts libellé comme suit :

Fixe ainsi le nombre de représentants à un délégué titulaire et un délégué suppléant par tranche de 1 000 habitants (en référence au chiffre de la population totale du dernier recensement connu au 31 décembre 2016).

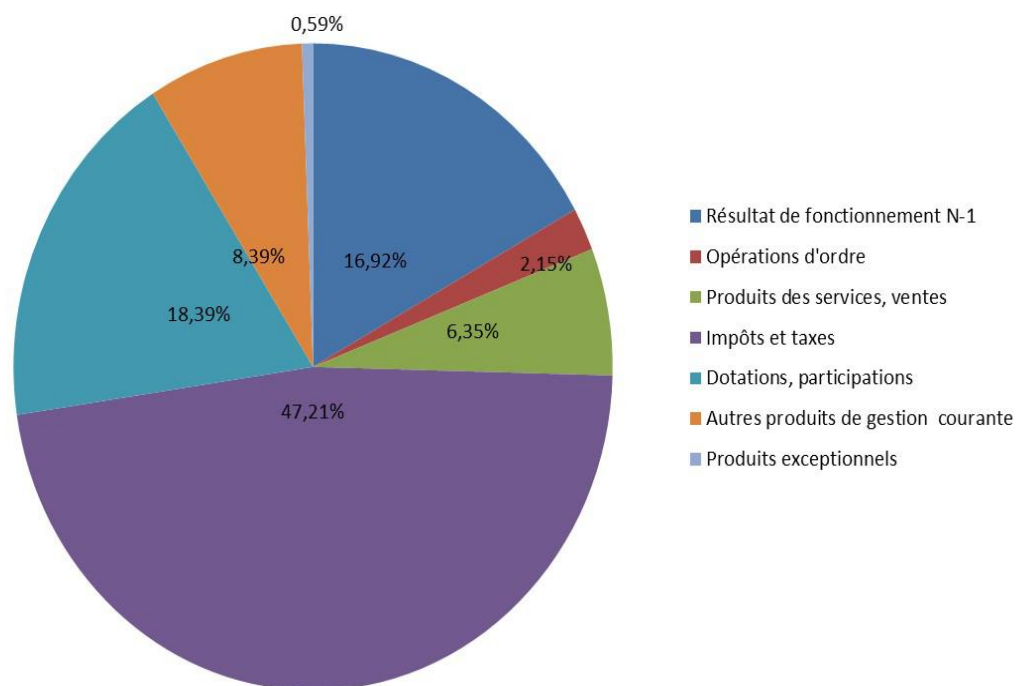
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

DECIDE de modifier le paragraphe des statuts libellé comme suit :

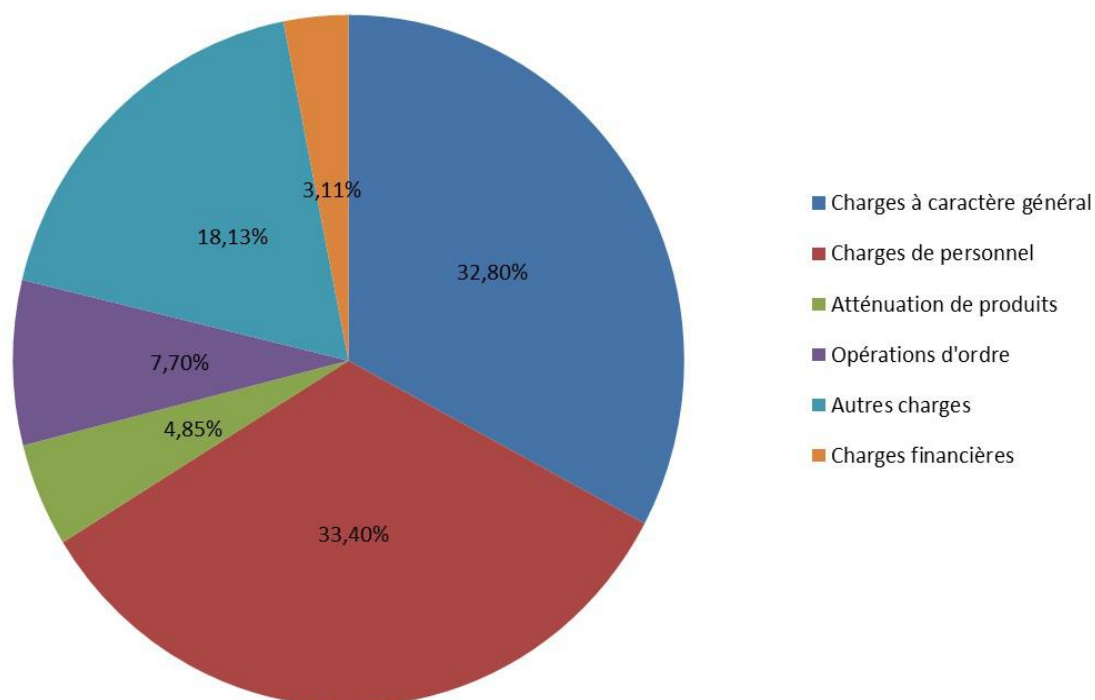
Fixe ainsi le nombre de représentants à un délégué titulaire et un délégué suppléant par tranche de 1 000 habitants (en référence au chiffre de la population totale du dernier recensement connu au 31 décembre 2016).

Réalisations 2016

Recettes de fonctionnement

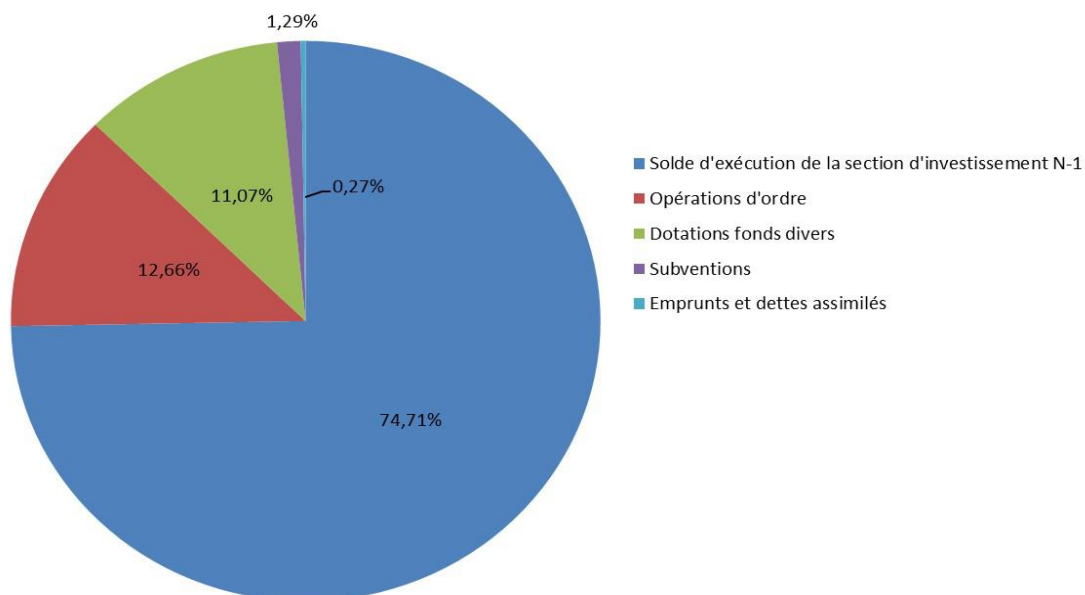


Dépenses de fonctionnement

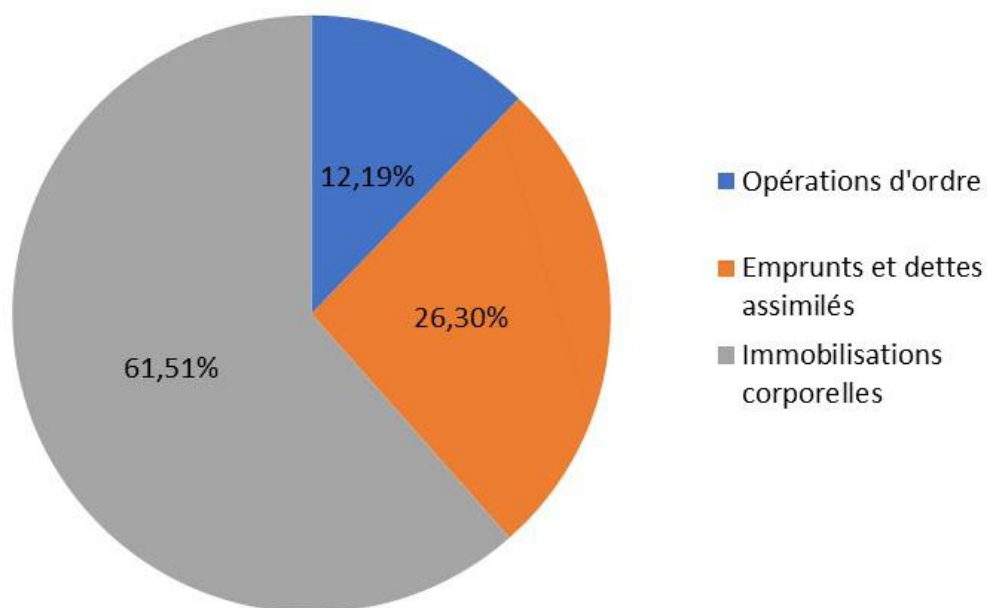


Réalisations 2016

Recettes d'investissement



Dépenses

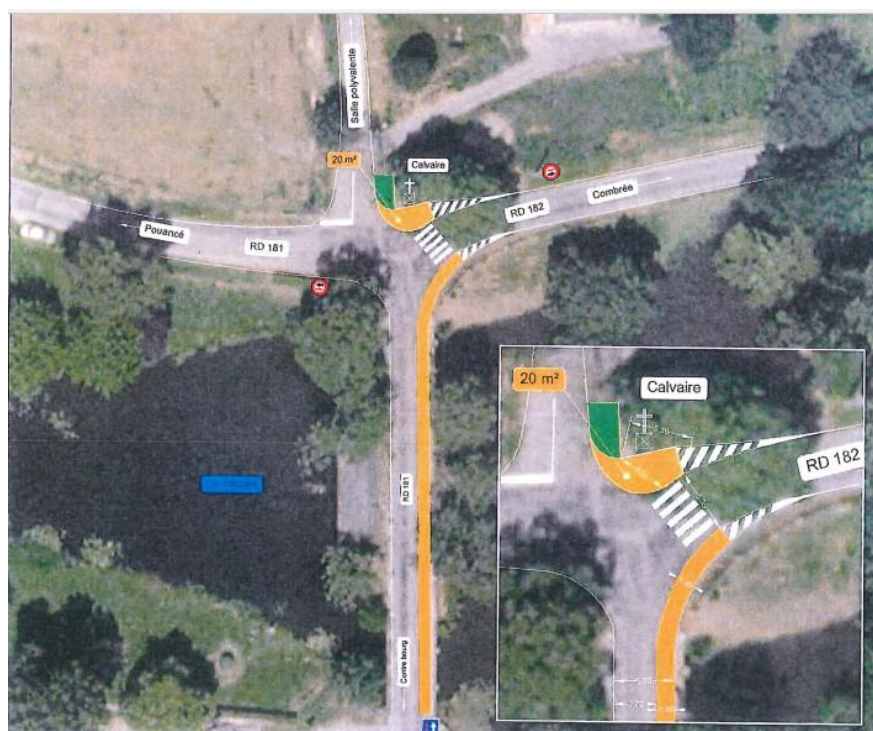


Les Investissements 2016

Honoraires d'avocats pour l'extension de la mairie	6.759,90	€uros TTC
Aménagement de l'espace cinéraire	2.835,78	€uros TTC
Travaux dans salle communale	18.823,42	€uros TTC
Restructuration de la chaussée de l'Allée de la Forge	5.355,60	€uros TTC
Achat armoire pour produits phytosanitaires	454,80	€uros TTC
Mobilier et matériel de bureau	2.038,97	€uros TTC
Perceuse et perforateur	135,25	€uros TTC

Les Projets pour 2017

- ◇ Aménagement de l'allée du cimetière
- ◇ Extension du local de stockage du matériel
- ◇ Extension de la mairie.
- ◇ Archivages des documents de la mairie
- ◇ Aménagement du pont



Projet aménagement du pont

Informations Communales

Horaires de la Mairie

- Mardi & Vendredi de 9 h 00 à 12 h 00
- Samedi : de 9 h 00 à 12 h 00, le 1^{er} de chaque mois

Possibilité de prendre rendez-vous le mardi et le vendredi (uniquement l'après-midi)

Téléphone : 02.41.94.32.41 - Fax : 02.41.94.31.72

Courriel : mairie.armaille@orange.fr

Site internet de votre commune accessible à l'adresse ci-dessous :

www.armaille.mairie49.fr

Horaires de la Bibliothèque Municipale

- Ouverture chaque mardi et samedi matin de 10 h00 à 12 h00
- Responsable : GALISSON Christiane
- Représentant municipal : GALISSON Emmanuelle

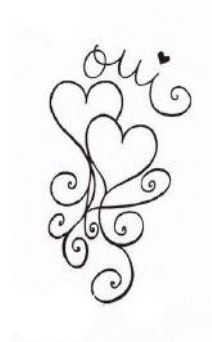
Les Associations de la commune

Association	Responsable	Adresse
Association des Parents d'Elèves	MAROT Julie	Le Vigneau - Armaillé
Club des Anciens	JOSELIN Marcelle	La Châtaigneraie - Armaillé
Comité des Fêtes	GALISSON Emmanuelle	La Chesnaie - Armaillé
Correspondant paroissial	FRESNAIS Thérèse	La Rivière - Armaillé
	GAULTIER Odile	La Trousselière. Armaillé
CUMA	GALISSON Christophe	La Chesnaie - Armaillé
F.G.D.E.O.N	GALISSON Christophe	La Chesnaie - Armaillé
G.D.S Bovins	DELAUNAY Jean Claude	La Grée - Armaillé
G.I.C	GAULTIER Bernard	La Trousselière - Armaillé
Mutuelle coups durs	GAULTIER Jacky	Beauchêne - Armaillé
Solidarité Armailléenne	BONDU Roland	Les Chaintres - Armaillé
USVA Armaillé-Vergonnes	MAHOT Mickaël	1 rue des Charlottes - Brigne

Etat Civil 2016

NAISSANCES

Clémence MARQUET	05/01/2016
Thibault AULNETTE	09/04/2016
Léa RICHARD	20/04/2016
Hugo DOUCIN	11/05/2016
Léa BOULTAREAU	11/05/2016
Nino DEPREZ	13/06/2016
Lola ESNAULT	05/11/2016
Aiden ROUZIN	13/12/2016



MARIAGES

Aucun mariage en cette année 2016

DÉCÈS

Josiane HOUSSAYE	06/11/2016
Henri TRAPU	16/12/2016



Nouveaux Habitants 2016

Bienvenue à Armaillé, le souhait de chacun est que vous puissiez vous intégrer le plus vite possible. Le tissu associatif est présent et je suis persuadé qu'on saura vous solliciter dans les mois à venir...

- Madame Sophie LEMAITRE et Monsieur Maxime PARANON
- Madame Amandine CHALLAIN et Monsieur Donovan CHASSARD et leurs enfants
- Monsieur Nicolas PENNARUN
- Monsieur Julien THURET
- Madame O'HAGAN et Peter KATHLEN

Salle Communale

Tarifs au 1er Janvier 2017

Prestation	Location	Si utilisation chauffage
Vin d'honneur	40 Euros	10 Euros
Journée (Midi et Soir)	150 Euros	40 Euros
Demi-Journée (Midi ou Soir)	90 Euros	25 Euros
Associations hors commune	70 Euros	15 Euros
Réunion professionnelle		
- sans cuisine	70 Euros	15 Euros
- avec cuisine	110 Euros	25 Euros

Nettoyage de la salle, suivant le temps passé : 20 Euros de l'heure.

- 1,25 Euro par pièces cassées ou manquantes (vaisselles)
- Réservation de la salle à effectuer auprès de la Mairie

Une caution de 20 Euros est demandée pour les vins d'honneurs et 40 Euros pour les autres locations pour les particuliers, entreprises et associations extérieurs de la commune.

Pour les associations communales,
le conseil municipal maintient la gratuité de la salle,
à raison de 3 manifestations par an maximum.

Pièces Justificatives

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous un certain nombre de réponses aux questions qui sont souvent posées au secrétariat de la mairie et qui pourront vous éviter des déplacements inutiles.

Internet permet d'obtenir directement de très nombreux imprimés et permet d'effectuer de nombreuses démarches en ligne (voir notamment le site www.service-public.fr)

Pièces	A qui s'adresser	Pièces à fournir	Coût
Copie intégrale ou Extrait d'acte de naissance	Mairie du lieu de naissance : par internet pour les communes équipées ou par courrier.	Préciser la date de naissance, le nom et les prénoms, joindre une enveloppe timbrée. Selon le type d'extrait, des justificatifs peuvent être demandés.	Gratuit
Copie intégrale ou Extrait d'acte de mariage	Mairie du lieu de mariage : par internet pour les communes équipées ou par courrier.	Préciser la date du mariage, les noms et les prénoms, joindre une enveloppe timbrée. Selon le type d'extrait, des justificatifs peuvent être demandés.	Gratuit
Copie intégrale ou Extrait d'acte de décès	Mairie du lieu de décès : par internet pour les communes équipées ou par courrier.	Préciser la date du décès les noms et les prénoms, joindre une enveloppe timbrée. Selon le type d'extrait, des justificatifs peuvent être demandés.	Gratuit
Duplicata de livret de famille	Mairie du domicile	Pièces justificatives comportant la composition de la famille	Gratuit
Elections : inscription sur la liste électorale (chaque année du 01/09 au 31/12)	Mairie du domicile	Avoir 18 ans, fournir : pièce d'identité en cours de validité et justificatif de domicile.	Gratuit
Carte d'identité (validité 15 ans pour les majeurs) (validité 10 ans pour les mineurs)	Prendre RDV Mairie de POUANCÉ 02 41 92 41 08 (ou n'importe quelle mairie spécialement équipée) Venir avec les originaux des documents	Les documents demandés dépendent de la situation. Renseignements en mairie ou sur le site www.service-public.fr	Gratuit En cas de perte : 25€ en timbres fiscaux
Passeport (validité 10 ans pour les majeurs) (validité 5 ans pour les mineurs)	Prendre RDV Mairie de POUANCÉ 02 41 92 41 08 (ou n'importe quelle mairie spécialement équipée) Venir avec les originaux des documents	Les documents demandés dépendent de la situation. Renseignements en mairie ou sur le site www.service-public.fr	84€ (+ 18 ans) 42€ (15-17 ans) 17€ (0-14 ans)
Certificat nationalité française	Tribunal d'Instance du domicile	Les documents demandés dépendent de la situation. Renseignements en mairie ou sur le site www.service-public.fr	Gratuit
Extrait de casier judiciaire (bulletin n°3)	Par internet au Ministère de la Justice; ou au Casier judiciaire national 107 rue de Landreau 44317 NANTES cedex 3	Un justificatif d'identité	Gratuit
Carte grise	Préfecture	Imprimés disponibles en mairie ou sur le site www.service-public.fr	Tarifs en préfecture
Duplicata permis de conduire Visite médicale Permis de conduire	Préfecture	Imprimés disponibles en mairie ou sur le site www.service-public.fr	Tarifs en préfecture

Concours des Maisons Fleuries 2016

Vous trouverez ci-joint un bulletin d'inscription à remettre à la mairie avant le 30/06/2017.

Vous pouvez également venir vous inscrire directement à la mairie ou via le site internet.

Cette année, le jury était composé de 5 personnes. La visite du jury a eu lieu le 17/08/2016.



CAFE – RESTAURANTS – GITE RURAL

Place	Noms et Prénom	Moyenne des points
1	Gite rural des Hêtres	6
1	Gite rural de Pruillé	6
3	Café de la Verzée	3.75

JARDINS VISIBLES DE LA RUE

Place	Noms et Prénom	Moyenne des points
1	ADAM Marie Agnès	8.87
2	BOURGEAIS Elisabeth	7
3	BERTHELOT Catherine	6.25
4	LIEBEN Angélique	6
5	LAMBERT Jean Pierre	4

Concours des Maisons Fleuries 2016

JARDINS VISIBLES DE LA RUE (à plus d'un kilomètre du bourg)

Place	Noms et Prénom	Moyenne des points
1	BONDU Monique	8.25
1	JOSSELIN Marcelle	8.25
3	GIRANDIER Eliane	8.12
3	GALISSON Christiane	8.12
5	BOURGEAIS Gaëlle	8
6	FRESNAIS Thérèse	6.75
7	SWAIN Rita	6.37
8	LECOQ Geneviève	4.75
9	RABOUIN Eric	4.25

FERMES FLEURIES

Place	Noms et Prénom	Moyenne des points
1	ROBERT Martine	9.37
2	GALISSON Emmanuelle	8.12
3	DUGUET Nadine	7
4	GAULTIER Nathalie	6.5
4	GUERIN Béatrice	6.5
6	RICHARD Martine	5
7	PLACET Catherine	3

*Pensez à vous inscrire !
Inscription avant le 30/06/2017*



La Journée du bénévolat



La journée du bénévolat, un engagement remarquable des Armailléens !

34 personnes mobilisées des jeunes, des moins jeunes, dont des nouveaux habitants qui s'investissent avec les anciens, le but étant d'embellir leur commune.

Cela représente 11 % de la population locale !

Bravo...et merci...

La prochaine journée aura lieu le :

Samedi 20 mai 2017



Armaillé

« Chaque habitant sera consulté »

Lundi dernier, le maire d'Armaillé, Bernard Gaultier, avait convié les habitants à une réunion publique d'information sur la réforme territoriale.

Pour que ses administrés aient une information aussi complète que possible sur la réforme territoriale, le maire avait invité, lundi soir, Régis Dufenez, directeur de la Réglementation et des collectivités locales à la Préfecture de Maine-et-Loire. Une heure et demie d'échanges qui n'a fait qu'accroître les inquiétudes de la plupart des présents sur le devenir de leur petite commune de 300 habitants.

Quelles sont les motivations des communes du Maine-et-Loire qui s'engagent dans cette réforme ?

Régis Dufenez : « Les équipes municipales élues en 2014 sont moins marquées par l'histoire locale et elles appartiennent à une nouvelle génération. Il leur faut répondre à des demandes de service de la population, qui ne peuvent être satisfaites que dans un cadre d'habitants suffisant. Par ailleurs, dans les communautés de communes élargies, imposées par la loi Notre (promulguée le 7 août 2015), le poids des petites communes risque d'être réduit. Enfin leur souci est aussi de conserver les compétences de proximité gérées par les actuelles communautés de communes. Ajoutons les incitations financières qui accélèrent le calendrier... Mais précisons qu'on ne peut pas imposer à une commune de se regrouper avec d'autres ».

Prendre une telle décision avant le 30 juin, cela est donc difficile pour des élus ?

Bernard Gaultier : « Ce virage à 180° n'était pas prévu aux dernières



Bernard Gaultier, maire d'Armaillé (à gauche), et Régis Dufenez, directeur de la Réglementation et des collectivités locales à la Préfecture de Maine-et-Loire.

élections. Je suis le 23^e maire ; serai-je le dernier ? Enfant du pays, vous comprenez ma réticence. Personnellement, j'étais pour que nous restions seuls, mais ce n'est pas possible. Je me pose des questions à propos de la gouvernance. Comment fera le maire délégué pour être à la commune nouvelle, à la communauté de communes et, éventuellement, au conseil municipal consultatif ? Les conséquences financières me préoccupent aussi... Un questionnaire sera remis à chaque habitant pour que nous sachions ce qu'en pense la population. »

Des habitants présents à la réunion

se sont interrogés sur ce qu'apportera cette commune nouvelle : « Pourquoi vouloir ajouter une nouvelle couche au millefeuille territorial ? Nous avons choisi d'habiter à Armaillé, notre commune, et l'État veut nous en imposer une autre. Pourquoi est-ce toujours l'État qui décide ? Nous perdrons ce qui nous réunit, notre qualité de vie. Il y aurait bien d'autres choses à faire plutôt que cela ! ». Ils ont exprimé aussi leur inquiétude sur le maintien de l'école (17 élèves), partagée par le maire : « Sans l'école, le pommou du village, nous serons dans un village dortoir ».



Armaillé

Les habitants cultivent leur image de village fleuri



Réduite en rondins, la haie de cuprécus va être remplacée par une lice en bois.

Disparue, la haie de cuprécus qui mouraient les uns après les autres et qui ne faisaient même plus d'ombre autour du terrain de football. Le portail du cimetière, lui, a été repeint. Et le jardin du souvenir, réorganisé. Les haies du chemin du Pont-David sont maintenant bien taillées, les mauvaises herbes ont disparu des places et rues du village, les chaises et le mobilier de la bibliothèque ont été enduites d'encaustique.

Une trentaine d'habitants se sont ainsi occupés de l'entretien du cœur de bourg, samedi. Toute la matinée, mains, outils et chiffons se sont activés pour que le village soit à l'image de la fleur affichée sur son panneau d'entrée.

Des Armailléens de toujours et de nouveaux habitants, des élus et des militants d'associations ont apprécié de donner du temps et de partager ces moments de travail. « Cette participation festive est très agréable, affirment les travailleurs. Elle nous responsabilise, nous oblige à regarder différemment le village. Bien sûr que l'employé municipal qui travaille à mi-temps ne peut pas effectuer tous les travaux. C'est un geste de solidarité. »

Pendant qu'ils reposaient leurs muscles autour d'un repas revigorant, propices aux échanges, Bernard Gaultier, maire du village de 300 habitants, se réjouit : « Contrat rempli ! »

Armaillé

« Ma démission est officielle depuis mardi »

C'est lors de la dernière réunion du Conseil municipal d'Armaillé, commune qui n'a pas souhaité intégrer la commune nouvelle Ombrière-d'Anjou, que Valérie Adam, adjointe au maire depuis 2014, a annoncé qu'elle démissionnait. Elle explique pourquoi.



Valérie Adam était première adjointe au maire d'Armaillé.

Vous n'êtes plus adjointe mais restez-vous membre du conseil municipal ?

Valérie Adam : « Non, c'est une démission complète de tous mes mandats. Elle est officielle depuis mardi dernier. »

Qu'est-ce qui a motivé cette décision ?

« Je conçois mal l'avenir d'Armaillé en tant que commune isolée. J'aurais souhaité que la commune nouvelle ait le même périmètre que l'ex-Intercommunalité. Armaillé sera donc isolée, mais elle le sera encore plus vis-à-vis de la future Intercommunalité dans laquelle nous ne

représenterons qu'1 % de la population. Nous n'aurons plus les mêmes objectifs, les mêmes projets de territoire, ceux que l'on avait ensemble dans la Communauté de communes Pouancé-Combrée. Des projets déjà identifiés. »

Que dites-vous à ceux qui avancent les arguments de perte d'identité, d'un moindre engagement des bénévoles ?

« Cela n'était pas un empêchement : on peut rester dynamique au sein de chacune des communes déléguées. C'est aux habitants, aux associations d'animer leur commune. »

A SAVOIR

« Pas de griefs entre nous »

Le maire, Bernard Gaultier, regrette la démission de celle qui fut sa première adjointe. « Je respecte sa décision. C'était une bonne collaboratrice ;

les liens qui ont été créés resteront entre nous. Il n'y a pas de griefs entre nous », a précisé M. Gaultier. Ce que confirme Valérie Adam.

Armailié

Emmanuelle Galisson élue première adjointe

Les neuf conseillers municipaux de la commune d'Armailié se sont réunis mardi dernier pour élire la première adjointe au maire. Neuf candidats de ses membres - dont Valérie Adam qui assurait cette fonction - ont démissionné. C'est au début du mois dernier que cette dernière a démissionné de tous ses mandats car elle « concevait mal l'avenir d'Armailié en tant que commune isolée » (lire CO du 16 décembre). Quatre tours de scrutin furent nécessaires pour élire sa remplaçante. Au premier de ces tours, sept voix - il y eut deux votes blancs - se répartirent sur quatre des membres de l'assemblée

communale. Au deuxième, Angélique Lieben obtint trois voix : Emmanuelle Galisson et Nathalie Gaultier, chacune. Nouveau vote, et cette fois-ci à la majorité relative, c'est Mme Lieben qui fut élue avec quatre voix. À la suite de son refus d'être adjointe, on profita d'un quatrième vote qui permit à Emmanuelle Galisson d'être élue avec six voix. Il y eut trois blancs. Elue conseillère en 2014, Emmanuelle Galisson exerce la profession d'assistante maternelle et est, par ailleurs, présidente du Comité des fêtes de sa commune. Marcel Mahot reste deuxième adjoint au maire.



Emmanuelle Galisson.

Armailié. Le vingt-septième concours de pêche, toujours très couru



Emmanuelle Galisson, la présidente, avec quelques-uns des gagnants.

Rendez-vous toujours très apprécié des pêcheurs de la région, le concours d'Armailié en a réuni trente-cinq, le matin et quarante, l'après-midi, jeudi 5 mai. Organisée dans le Jardin public, près de La Verzée, depuis 1999, par le Comité des fêtes, cette compétition compte pour le challenge du Haut-Anjou. Au plaisir de taquiner le goujon, s'est ajouté, une journée durant donc, celui d'être dans l'un des plus beaux sites du Segréen. Et le midi, ces fines gaules ont eu tout le loisir d'échanger sur leurs techniques de pêche puisque soixante-quinze repas ont été servis sur place. Les plus belles prises du matin ont été à l'actif de Jacky Breux (1^{er}) avec 1 692 points, Jocelyne Morineau (1^{re} femme), Jacques Letay (premier de la commune) et Quentin Nouvry (premier enfant). L'après-midi, le gagnant fut Joël Breux et Émilien Marquet fut le premier enfant ; Jocelyne Morineau renouvela son exploit du matin en étant à nouveau la première femme. La présidente, Emmanuelle Galisson, donne rendez-vous au 18 septembre, date du vide-greniers d'Armailié.

Ouest-France
30-31 juillet 2016

Segré et le Haut-Anjou

Ces volontaires redonnent de l'éclat au patrimoine

Armailié — La commune se félicite de sa collaboration avec l'association Patrimoine et culture qui, avec une quinzaine de volontaires de l'Epide, a redonné vie à deux lieux patrimoniaux.

Armailié a rendu hommage vendredi à un groupe de jeunes accueillis au centre de Combrée, l'Établissement public d'insertion pour l'emploi (Epide). Dans cet établissement, tous les deux mois, une vingtaine de jeunes volontaires viennent mettre en place un projet professionnel.

Là, ils retrouvent des règles, re-tissent des liens, restructurent leur vie et doivent mener trois actions citoyennes qui valideront et complèteront dans leur parcours. L'une de ces actions citoyennes fut le partenariat avec la commune d'Armailié et le centre du Patrimoine : Jacky Desgré, animateur de l'association Patrimoine et culture, avait accepté le challenge de remettre en état le lavoir et la crypte.

Lavoir et crypte d'antan

Le lavoir public, construit à partir de 1892 sur les bords de la Verzée, était resté dans son jus. Les crépis des murs se délitèrent, les blocs de schiste nécessaires aux lavandières se désolidarisèrent du sol, les marches d'accès devenaient bancalées.

« J'ai encore amené ma mère qui venait rincer son linge ici, dans les années 1960 », se souvient Bernard Gaultier le maire, tout heureux de découvrir un lieu aux murs rejointoyés et aux pavages retrouvés. Ce lavoir contribue à véhiculer une image de sérénité et de patrimoine original conservé dans le beau village.

La crypte aussi a retrouvé une partie de sa splendeur d'antan. Les bleus et ocre des peintures, les détails des sculptures portées par le tuffeau, les caractères gravés sur les stèles de marbre de Carrare sont à nouveau lisibles.

Un travail méticuleux

Tous les détails ont été dégagés à la spatule par les jeunes volontaires. Le



Les volontaires de l'établissement de l'Epide sont devenus partenaires de la commune d'Armailié et du centre du Patrimoine en redonnant de l'éclat au lavoir et à la crypte.

sol pavé de terre cuite et décoré de cabochons d'ardoise a été délesté des amas terreux et poussiéreux.

Les marches de schiste qui permettent d'y accéder ont été nettoyées. Deux grilles en fer forgé ont été rejointoyées et repeintes. Les curieux ont découvert qu'Anne-Charlotte Marie de Champagne et André-Paul de la Forest, comtesse et comte d'Armailié, morts en 1905 et en 1873,

sont enterrés dans cette crypte.

Les habitants, élus voisins et membres de l'association Patrimoine et Culture ont félicité les jeunes auteurs de l'embellissement du lieu.

« Merci encore aux travailleurs. Grâce à eux, ce lieu sera ouvert au public beaucoup plus souvent », a expliqué le maire.

Marc Mathieu, responsable de l'établissement, a insisté sur « l'histoire

complexe des volontaires et de leur rôle dans la préservation de ce patrimoine. Les habitants, élus voisins et membres de l'association Patrimoine et Culture ont félicité les jeunes auteurs de l'embellissement du lieu.



Duval-France
Jeudi 28 mai 2016

Segré et le Haut-Anjou

Quand les parents s'impliquent pour leurs enfants

Armaillé — 17 enfants sont scolarisés dans une classe unique. Élus et parents s'organisent pour favoriser les apprentissages, l'ouverture d'esprit et la curiosité. Pourtant, ce n'était pas gagné !

L'idée
Dans la petite école de la commune d'Armaillé, les temps d'activités périscolaires (TAP) connaissent un succès total. « L'école à classe unique compte dix-sept enfants. Tous sont là, les vendredis après-midi », se réjouit Angélique Liébert, parent d'élève et élue, en charge des TAP. Aujourd'hui, tout le monde est ravi : les enfants et les parents. Mais cela n'a pas toujours été le cas. Car au début, ces derniers avaient tout fait pour les éviter ! C'est bien simple, les parents refusaient de les mettre en place.

Les activités décidées ensemble
Avec ce nouveau dispositif, les enfants finissent à 15 h 30 tous les jours, ce qui n'était pas sans poser des problèmes de garde.
Certains imaginaient ainsi que les enfants iraient à l'école privée, dans les communes alentour. Ils avaient même manifesté. À de nombreuses reprises. Avant, franchement, de se résigner et de s'impliquer à fond.
Aujourd'hui, pour animer les TAP, les parents sont bénévoles. Avec la municipalité, ils décident ensemble des activités. Ils ont ainsi accompagné les enfants lors de visites d'exploitations agricoles, chez les portiers...

« Pas plus onéreux que la garderie »
Ils ont travaillé le bois, avec un professeur de Vitré (Loire-Atlantique). Ils ont raconté un épisode, animé des cours de musique, ont sports aux enfants à cueillir dans les instituts...

Le spectacle musical fut un vrai plaisir pour les petits et les grands. L'accompagnement de sept ateliers de travail.

ont glorieux le TAP, qui ne sont pourtant pas obligés, le vendredi à partir de 13 h 30. Tant qu'ils laissent, autant le faire bien !
« La participation des familles est de 13 € par mois pour les maternelles et de 14 € pour les plus grands. Ce n'est pas plus onéreux que la garderie », argumentent quelques parents.
Le programme est complet et très divers. « Nous accueillons des professionnels et les enfants sont accompagnés par des bénévoles de la commune », précise Angélique, qui aimerait que l'on broche, les musiciens interviennent pour permettre la découverte des instruments à cordes.
Avec autant d'investissement, d'investissement et de bonne volonté, nul doute que le projet aboutisse. Et dire qu'on déçoit, personne n'en veut, de ces TAP !

Pouancéen La commune nouvelle se lancera à dix maximum

07/04/2016 10:58



#POLITIQUE #BIBLIQUE #POLITIQUE #POUANCÉEN (LOCALISATION) #POUANCÉEN

Lundi soir 6 juin, les conseils municipaux du Pouancéen ont rendu un avis de principe sur le projet de créer une commune nouvelle à l'échelle de la Communauté de Pouancé-Combrée. Les élus ont débattu, certains ont dit « avoir du mal à se positionner ». Au final, dans treize des quatorze communes, les votes ont été tranchés : neuf ont voté pour, quatre contre. Armaillé, Bouillé-Ménard, Bourg-l'Évêque et Carbay ne suivent pas. Les élus de La Chapelle-Hullin n'ont pas pu être départagés.

PRESSE

Café de la Verzée

M et Mme Salmon
 Dépôt de pains et journaux
 10 rue d'Anjou
 49420 ARMAILLE
 02.41.94.32.22

SARL BOULTAREAU PERE et FILS



**PLOMBERIE - SANITAIRE
 CHAUFFAGE - ELECTRICITÉ
 ENERGIES RENOUVELABLES**



Neuf et Rénovation

Lot du Cloteau de la Verzée - 49420 ARMAILLÉ
 Tél : 02 41 94 36 72 - Fax : 02 41 61 68 45
 Mail : serge.boultareau@libertysurf.fr

Tranquillité
 assurée.

Gîte rural
 aux Hêtres,
 Armaille

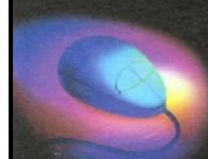
Barbecue et
 jardin privé



Tel:- 02 41 26 28 43 e-mail:- ritaswain@btinternet.com (English Spoken)

Dépannage informatique & formation à domicile
 Marc Foundoulis

Prestataire de services informatiques



Prestations sur Pouancé et alentours
 Tél : 02 41 61 96 53
 Port : 06 33 48 16 75

Courriel : infomageek@orange.fr

Gîte du Menhir

vous accueille
 un week-end,
 une semaine...

Pour 9 personnes, accessible
 aux personnes à mobilité réduite

Martine Richard Pruillé 49420 Armaille
 Tél. Fax: 02 41 94 34 18

Jean François GALISSON

Maréchal Ferrant
 Ferre et pare à domicile, dans le canton.
 Vos chevaux de balade, de concours hippique, de
 course...ainsi que vos poneys et ânes...
 « Le Pas du Feu » - 49420 ARMAILLE
 06.86.83.49.48

Karinne PEPION
 Animatrice d'atelier culinaire

Tél : 06-66-04-92-66
 email : karinne.pepion@gmail.com
 Code : GP00018029

Guy Demarle
 Retrouvez votre recette de bonbons,
 votre travailleur dans mon équipe !
demailler.guy-demarle.fr

Retrouvez-moi sur

LA CHEVALAIE
 49 420 ARMAILLE
 Port : 06 65 11 42 19

FERME CAPRINE

SAVONS AU LAIT DE CHEVRE

Siret : 51781211100014 nathalie.clement0473@orange.fr

STANHOME

ELISABETH BOURGEOIS
 Votre Déléguée

STANHOME
Changing lives

Elisabeth BOURGEOIS
 Votre Coach Stanhome / Mat. 91 611
 Tél. 06 87 41 35 48 / stanhome.fr
elisa19580@orange.fr



SILIT
 Sicomatic

Tel : 02 41 94 34 37

Ecole Primaire Publique « Les Lavandières »

Directrice de l'école Publique les Lavandières : **Mme Coraline ROBERT**

Durant l'année scolaire 2016/2017 l'école d'Armaillé accueille 16 élèves de la petite section au CM2.

Les inscriptions peuvent se faire auprès de la mairie ou bien auprès de la directrice, Mme Coraline ROBERT.

Pour l'inscription, il est nécessaire de prévoir :

- ◇ le carnet de santé de l'enfant
- ◇ le livret de famille

Dès 7 h 30, les élèves peuvent aller en garderie. De même après 16 h 30 et ce, jusqu'à 18 h 00.

Le midi, les élèves peuvent rester à la cantine.

La cantine et la garderie sont sous la responsabilité de l'ATSEM de l'école, Mme Claudine SALMON.

Tarif garderie : 1,80 € / heure - Cantine : 3,40 € / repas



Prénoms des enfants de l'école (de gauche à droite et de haut en bas)

Eléa / Léo / Carla / Loriane / Loane / Manon / Bruna / Tilio

Lily / Liloé / Joane / Manon / Lucas / Jade / Océane

Kenzo

Cette année, nous sommes 16 élèves :

Maternelle	Elémentaire
✓ 2 petite section	✓ 2 CP
✓ 5 moyenne section	✓ 1 CE1
✓ 1 grande section	✓ 1 CE2
	✓ 1 CM1
	✓ 3 CM2

La classe de mer :

Les élèves de grande section, CP, CE1 sont partis à Préfailles en classe de mer durant 3 jours.



(Loane, Manon B, Tilio, Léo)



Centrale 7 :



On a fait des bonhommes en morceaux de bois et en morceaux d'ardoise. On a vu des statues, peintures et objets réalisés par les artistes de Centrale 7. On a aussi pu visiter l'atelier de Christophe Forget qui est venu peindre la fresque de l'école avec nous, durant les TAP

La sortie de fin d'année : le château à Motte de Saint Sylvain d'Anjou



Nous avons vu un monsieur drôle qui nous jouait de la musique et qui nous racontait des histoires. Nous avons pu aussi essayer les instruments de musique du Moyen Âge.

On est monté dans la tour du château à Motte



Objet : Versement de primes communales dans le cadre de l'OPAH-RU d'Ombrée d'Anjou, Armaillé, Bouillé-Ménard, Bourg-l'Evêque et Carbay

Monsieur le Maire rappelle qu'Anjou Bleu Communauté est devenue, depuis le 1er janvier 2017, compétente en matière de suivi et animation des programmes d'amélioration de l'habitat. A ce titre, elle assure le suivi-animation de l'OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain) d'Ombrée d'Anjou, Armaillé, Bouillé-Ménard, Bourg-l'Evêque et Carbay (dénommée précédemment OPAH-RU de la Communauté de communes de la Région de Pouancé-Combrée).

Ainsi depuis septembre 2016, la société Soliha 49 a été retenue afin d'animer ce dispositif, sur les communes précitées, en accompagnant gratuitement les propriétaires occupants et bailleurs dans leur projet d'amélioration de leur logement (rendez-vous personnalisés, réalisation de diagnostics techniques du logement, aide à la définition d'un programme de travaux et d'un plan de financement cohérents, montage et dépôt des dossiers de demande de subvention, etc.).

Afin de renforcer le soutien financier apporté localement aux projets d'amélioration de l'habitat, Monsieur le Maire propose de mettre en place un dispositif de versement de primes communales complémentaires aux aides de l'ANAH et du département de Maine-et-Loire. Le versement de ces primes communales permettra d'assurer un réel effet levier sur les projets portés par les propriétaires occupants et bailleurs engageant certains types de travaux d'amélioration de l'habitat.

Par délibération du 22 mars 2017, la commune d'Armaillé s'engage à verser les primes communales pour la période 2016-2022, primes qui s'ajouteront aux aides de l'ANAH.

Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser à la mairie.

Type de travaux	Propriétaires concernés	Périmètre d'intervention	Montant de la prime communale
Adaptation du logement à la perte d'autonomie	Propriétaires occupants (PO) très modestes sous réserve d'occuper le bien pendant au moins 6 ans	Ensemble du territoire des 5 communes concernées par le dispositif	1.000 € par dossier
Traitement de l'habitat dégradé, avec cotation dégradation > 0.34 (selon grille ANAH)	Propriétaires occupants (PO) très modestes sous réserve d'occuper le bien pendant au moins 6 ans	A l'intérieur des enveloppes urbaines des centres-bourgs des communes d'Armaillé, Bouillé-Ménard, Bourg-l'Evêque, Carbay et des communes déléguées de la commune nouvelle d'Ombrée d'Anjou	2.000 € par dossier
Acquisition dans l'ancien vacant depuis plus de 3 ans	Propriétaires occupants (PO) modestes et très modestes sous réserve d'occuper le bien pendant au moins 6 ans	A l'intérieur des enveloppes urbaines des centres-bourgs des communes d'Armaillé, Bouillé-Ménard, Bourg-l'Evêque, Carbay et des communes déléguées de la commune nouvelle d'Ombrée d'Anjou	3.000 € par dossier
Acquisition dans l'ancien vacant depuis plus de 3 ans, avec cotation dégradation > 0.34 (selon grille ANAH) Pour mise en location	Propriétaires bailleurs avec obligation de conventionner avec l'ANAH pendant au moins 9 ans	A l'intérieur des enveloppes urbaines des centres-bourgs des communes d'Armaillé, Bouillé-Ménard, Bourg-l'Evêque, Carbay et des communes déléguées de la commune nouvelle d'Ombrée d'Anjou	2.000 € par dossier

Les TAP (quelques exemples en images)

Réalisation de 2 fresques sur le mur de l'école avec Centrale 7



Loisirs créatifs



Visite d'une exploitation agricole



Plantation d'un arbre



Un grand merci à tous nos bénévoles...

A.P.E. Armaillé
Ecole Publique Les Lavandières



Pour tout renseignement :
Julie Marot : 06.20.61.67.06
ape.armaille@gmail.com

L' Association des Parents d'Elèves d'Armaillé

2016

L'APE a pour mission d'aider l'école en lui apportant une aide financière pour la concrétisation de divers projets... et pour cela, nous avons besoin de vous !

Tout au long de l'année, nous vous sollicitons par le biais de différentes actions...



Fête de l'école
Juillet



Quelques dates à retenir pour 2017 :

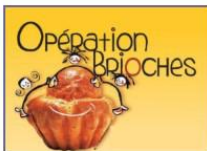
Samedi 18 mars 2017
Soirée Retour en enfance

Dimanche 2 juillet 2017
Fête de l'Ecole

Dimanche 3 décembre 2017
5^{ème} édition du Marché de Noël

Soirée à thème
Mars - Carnaval de Venise

Vente de Brioches
Mars/Avril



Vente de Bulbes
Mars



Grâce à vous et grâce à l'implication de tous les membres de l'APE, voici des exemples de ce que nous avons pu offrir aux enfants...



Sorties



Le Marché de Noël
Décembre



L'APE vous remercie pour votre participation et pour celles à venir...

Garderie du Mercredi après midi – Le Club des Lutins

ASSOCIATION FAMILLES RURALES DE ST MICHEL ET CHANVEAUX



Familles
rurales
Vivre mieux !
Association
de Saint Michel
et Chanveaux

Vous cherchez un mode de garde ou des activités pour vos enfants le mercredi ?



- ☞ Le club des lutins accueille vos enfants de 3 à 11 ans les mercredis toute la journée hors périodes de vacances scolaires
- ☞ Pour plus d'infos, contacter Mme Gilet au 06-70-11-41-11 ou par mail à

centredeloisirsarmaille@gmail.com

Et le Mich'Land, c'est quoi ????



☞ C'est l'Accueil de loisirs de l'été, ouvert 3 semaines en juillet pour les enfants de 3 à 11 ans. C'est aussi la possibilité de partir en camp !

☞ Il sera ouvert du **lundi 10 juillet au vendredi 28 juillet 2017** à la salle communale de St Michel et Chanveaux.

Vers de nouvelles activités ?



☞ L'association souhaiterait proposer 1 ou 2 nouvelles activités en 2017 mais hésite entre « art floral », « initiation à l'informatique », « loisirs créatifs »

Nous recherchons des bénévoles pour étoffer notre équipe !

Si vous êtes intéressés ou si vous avez des questions,

Contactez Amélie ARGAND (02-41-92-29-97)

Concours de pêche

Le concours de pêche a eu lieu le 5 mai sur les bords de la Verzée, avec un peu moins d'engagements cette année.

- Le matin : 33 adultes & 7 enfants
- L'après-midi : 33 adultes & 4 enfants

Le midi, 75 repas ont été servis dans une bonne ambiance, comme à son habitude.



Vide Grenier

Le vide-grenier n'a pas eu lieu comme prévu. Effectivement, d'autres grands vide-greniers avaient été prévu à cette date.

Intervillage

La 4^{ème} édition de l'intervillage se déroulera cette année le 27 septembre. Pensez à vous inscrire.



A vos agendas

Concours de pêche : 25 mai 2017

Intervillage : 23 septembre 2017



Pour tous renseignements
ou inscriptions s'adresser au comité des fêtes

Emmanuelle Galisson 02 41 94 32 83



UNION SPORTIVE VERGONNES ARMAILLE

La saison 2016 s'est très bien finie puisque l'équipe a terminé 1^{ère} de son groupe avec 19 matchs gagnés sur 20, nous avons pu monter d'une division et être récompensés par le crédit agricole pour l'aspect offensif avec 116 buts marqués.

A la fin de la saison, le club a organisé un stage de foot sur 2 jours au Croisic où une douzaine de joueurs ont participé dans une ambiance décontractée mais physique, sous un grand soleil.

Durant l'intersaison, nous avons eu quelques départs mais qui ont été compensés par de nouveaux joueurs.

Cette saison les résultats sont plus compliqués, l'équipe est avant dernière de son groupe mais tout en gardant une très bonne ambiance, nous sommes toujours à la recherche de nouveaux joueurs ou dirigeants pour renforcer le club et pourquoi pas refaire une équipe B pour redonner un nouvel élan.

Cette année, le Club a organisé un concours de belote à Vergonnes où nous avons eu une bonne participation. Un nouveau concours sera organisé le vendredi soir 3 mars 2017 à Armaille.

Et notre soirée choucroute annuelle qui s'est déroulée le 28 janvier 2017 avec 430 convives, toujours avec une très bonne ambiance, un très bon orchestre. Vous pouvez déjà noter sur vos agendas la date de la prochaine soirée le 27/01/18. Restez tous mobilisés pour cette soirée qui nous permet de faire vivre notre Club.

Le Président de L'USVA

M MAHOT Mickael

06.10.05.74.56

Président de l'US Vergonnes Armaille



Les bénévoles vous accueillent le **mardi et samedi de 10h à 12h** à la bibliothèque située près de l'école.

Les enfants de l'école bénéficient également du prêt des livres et restent à ce jour nos plus grands lecteurs !

L'adhésion reste inchangée : **5 euros par an et par famille** Elle est payable en début d'année.

Dans votre bibliothèque, vous trouverez de nombreux livres et ceci grâce au bibliopole qui passe nous voir 2 fois par an (mai et novembre) pour renouveler nos lectures.

Nous mettons à votre disposition un grand choix de livres

- Bandes dessinées enfants et adultes.
- Romans de toutes sortes
- Documentaires
- Arts créatifs (couture tricots scrap...)
- Livres anglais.



Vous êtes intéressés par des livres plus spécifiques, dites-le nous et nous essaierons de vous satisfaire en les demandant auprès du bibliopole.

Des activités étaient proposées les autres années mais devant le manque de bénévoles (3) et le manque d'intérêt, nous ne pouvons pas renouveler ce genre d'expériences...Dommage.

Si vous voulez que votre bibliothèque reste ouverte et continue à vous accueillir, n'hésitez pas à venir nous voir !

Les bénévoles





**Compte rendu de l'Assemblée Générale
Du 6 février 2017**

A ce jour :

- **30 adhérents**
- **13 transporteurs**
- **26 transportés**

5 transports effectués pour une distance de 209 km parcourus en 2016.

Le planning permanence des transporteurs est mis à jour chaque semestre au 1^{er} janvier et au 1^{er} juillet, afin d'être distribué fin décembre et fin juin.

Il est rappelé de le respecter impérativement.

La cotisation :

- **2 € / par an et par adhérent.** Elle est demandée lors de la distribution du planning fin juin.

Le prix du km :

- **0,40 € / km depuis le 1^{er} mars 2012.**

Le décompte du kilométrage se fait au départ et à l'arrivée du domicile de la personne transportée.

Les informations seront données à la secrétaire dans les meilleurs délais.

Après concertation, il a été décidé de ne pas donner suite pour établir un règlement intérieur.

L'association ayant plus de 10 ans, il a été convenu d'organiser soit un repas, soit un buffet lors de la prochaine assemblée générale. L'information définitive sera communiquée avec la distribution des plannings fin juin.

Il est précisé que les personnes intéressées par le covoiturage « transporteurs et/ou transportés » peuvent se faire connaître auprès des membres du bureau.

Prochaine Assemblée Générale le 5 février 2018

Petit rappel, l'assemblée générale est pour toute l'association : bureau, transporteurs et transportés.

Le bureau

Président : Roland BONDU
02.41.26.34.43

Trésorière : Odile GAULTIER
02.41.92.45.20

Secrétaire : Colette PAIRIN
02.41.92.48.15



Le Club de l'Amitié

Le club de l'amitié se porte bien avec une quinzaine d'adhérents qui se réunissent tous les mardis de 14h à 16h à la bibliothèque pour taper la belote, avec la possibilité de faire d'autres jeux.

La cotisation est fixée à 5€, elle sert à l'achat du café, tisane et gâteaux pour la pause de 16h.

Nous serions heureux d'accueillir d'autres retraités, qu'ils viennent nous rejoindre, ils ne seront pas déçus ! Ambiance conviviale !

Merci à tous ceux qui participent déjà au développement du club et à ceux qui se joignent à nous en cours d'année.

Le Bureau



*Repas des
classes
Armaillé*



Samedi 19 Novembre 2016 - *50 participants de 25 à 80 ans !*



Maintenant...



CLASSES 2 ET 7

Samedi 18 novembre 2017

Renseignements et inscription auprès du comité des fêtes d'Armaillé



Pourquoi rétablir la continuité écologique des cours d'eau ?

Qu'est-ce que la continuité écologique ?

La continuité d'un cours d'eau est définie comme la libre circulation des organismes vivants et leur accès aux zones indispensables à leur reproduction, leur alimentation, leur croissance ou leur abri, ainsi que le bon déroulement du transport naturel des sédiments.

Les impacts des barrages et seuils sur les milieux aquatiques :

➤ Obstacle à la circulation des poissons :

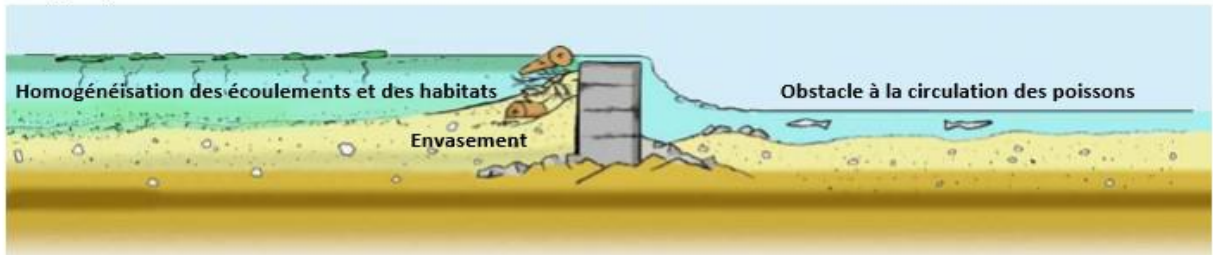
Un ouvrage constitue un obstacle pour la circulation des organismes aquatiques et en particulier pour les poissons. Ce problème peut être vital pour certaines espèces de poissons notamment les migrateurs (ex : l'Anguille).

➤ Perturbation sur le transport sédimentaire du cours d'eau :

S'ils ne sont pas gérés, les barrages bloquent les sédiments et entraînent l'envasement des rivières.

➤ Homogénéisation des écoulements et des habitats :

Naturellement dans une rivière, il existe une alternance entre les habitats d'eau calme (appelés mouilles) et les habitats d'eau courante (appelés radiers). Sur les rivières où il y a de nombreux barrages, les habitats d'eau courante disparaissent à cause de la retenue d'eau stagnante. Ainsi, on ne retrouve plus certaines espèces de poissons qui apprécient les eaux courantes (ex : le Chabot).



A chaque ouvrage sa solution :

Le syndicat œuvre pour reconquérir la qualité écologique des cours d'eau et restaurer la continuité écologique. Cependant, il veille aussi à conserver les usages de l'eau qui sont liés à son territoire (moulin, abreuvement du bétail, pêche de loisirs...). C'est pourquoi le devenir de chaque ouvrage ayant un usage fait l'objet d'une concertation avec les riverains. L'effacement d'un ouvrage n'est donc pas systématique, d'autres solutions sont possibles pour rétablir la continuité écologique :

- Création d'une rivière de contournement
- Aménagement de passe à poissons
- Ouverture coordonnée en période hivernale

Nota : Dans le cadre du règlement du Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux (S.A.G.E.), les vannes et clapets sont ouverts du mois de novembre au mois de février de chaque année.

Si vous avez des questions n'hésitez pas à prendre contact avec Anthony SAUDUBOIS, technicien milieux aquatiques du S.B.O.S. (02.41.92.52.84 – contact@bvoudon.fr). Vous pouvez également consulter la rubrique milieux aquatiques de notre site internet : www.bvoudon.fr



Gestion coordonnée



Rivière de contournement



Effacement

CARTE D'IDENTITÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ANJOU BLEU COMMUNAUTÉ

Issue du regroupement de 3 anciennes Communautés de Communes, Anjou Bleu Communauté a été créée par arrêté préfectoral au 1^{er} janvier 2017.



Les communes membres (12)

Angrie
Armaillé
Bouillé-Ménard
Bourg-l'Evêque
Candé
Carbay
Challain-La-Potherie
Chazé-sur-Argos
Freigné
Loiré

Ombree d'Anjou

Communes déléguées : La Chapelle-Hullin, Chazé-Henry, Combrée, Grugé l'Hôpital, Noëlle, Pouancé, La Prévière, Saint-Michel-et-Chanveaux, Le Tremblay et Vergennes

Segré-en-Anjou Bleu

Communes déléguées : Aviré, Le Bourg-d'Iré, La Chapelle-sur-Oudon, Châtellais, La Ferrière de Flée, L'Hôtellerie de Flée, Louvaines, Marans, Montguillon, Noyant-la-Gravoyère, Nyoiseau, Saint-Martin du Bois, Saint Sauveur-de-Flée, Sainte-Gemmes-d'Andigné et Segré

Président :
Gilles GRIMAUD
(Maire de Segré-en-Anjou Bleu)

Elus communautaires :
55 conseillers
(49 titulaires - 6 suppléants)

Bureau communautaire (12) :
1 Président
8 Vice-présidents
3 autres membres

Superficie : 71 275 hectares

Population municipale :
35 834 habitants

Les compétences obligatoires :

- Aménagement de l'espace (SCOT, PLUi)
- Développement économique et tourisme
- Aires d'accueil des gens du voyage
- Déchets

Les compétences facultatives :

- Equipements touristiques (La Mine Bleue)
- Aménagement numérique
- Assainissement non collectif
- Incendie et secours
- Eclairage public des zones et aires d'accueil

Les compétences optionnelles :

- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Politique du logement et du cadre de vie
- Equipements culturels (Ecole de musique)
- Actions sociales d'intérêt communautaire (CLIC, Mission Locale)
- Création et gestion des Maisons de Services Au Public (MSAP) et définition des obligations de service public y afférentes

Date de création : avril 2017

ANJOU BLEU COMMUNAUTÉ

Siège social : Place du Port 49500 Segré-en-Anjou Bleu

02 41 26 51 27 - contact@anjoubleucommunaute.fr

www.anjoubleucommunaute.fr

Un coup de pouce pour vos travaux d'amélioration de l'habitat !

Le 18 novembre 2016, la Commune de Pouancé et la Communauté de Communes de Pouancé-Combrée se sont engagées dans une opération de revitalisation du centre-bourg et de développement du territoire, valant OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat).

Afin de répondre aux besoins du territoire en termes d'amélioration du bâti ancien, l'OPAH encourage les travaux d'économies d'énergies, de maintien à domicile, de requalification des logements vacants et de l'habitat dégradé, et de développement du logement locatif.

Comment faire ?

De manière opérationnelle, une équipe de professionnels est mise en place pour aider les particuliers à établir un programme de travaux cohérent et adapté. SOLIHA 49 a donc pour mission de **guider les propriétaires dans leurs futurs projets. Cet accompagnement est GRATUIT et sans engagement. Les missions de SOLIHA 49 sont les suivantes :**

Après une prise de contact lors des permanences, d'un échange téléphonique ou par mail :

- Information sur les travaux éligibles, le montant des subventions et/ou loyers attendus ;
- Diagnostic du logement en fonction de la problématique et définition avec le particulier du projet ;
- Accompagnement dans le montage des dossiers de subventions et dans toutes les démarches nécessaires à la concrétisation du projet.

Il s'agit d'un accompagnement de A à Z dans le projet de travaux : de la conception à l'achèvement des travaux.

A qui s'adresser ?

Charlotte LECLERC et Mickael HAGEGE sont les deux référents de SOLIHA à disposition des propriétaires.

Des permanences sont consacrées à l'OPAH :

- tous les mercredis matins de 9h à 12h au siège de la Communauté de communes
- tous les samedis matins de 9h à 12h à la Maison du Projet (3 rue de la Libération - Pouancé).

Contacts, demandes d'informations et prises de rdv au **02.41.26.99.35** et à l'adresse mail habitat-pouanceen@soliha.fr

Un coup de pouce pour vos travaux !
Une action de votre Communauté de communes

Conseils gratuits
Aides financières

Renseignez-vous
habitat-pouanceen@soliha.fr
02 41 26 99 35

SOS KIMEGARDE ?

Service de garde alternatif d'urgence de la Communauté de Communes de la Région Pouancé-Combrée

Vous avez un problème de garde de dernière minute, votre enfant est malade, votre assistante maternelle est indisponible, vous devez rester plus longtemps que prévu au travail... « SOS KIMEGARDE ? » peut répondre à ce besoin en mode de garde urgent, occasionnel, ponctuel et de courte durée.

Vous trouverez ci-après **la liste des bénévoles** qui peuvent vous « dépanner ».

LISTE DES BENEVOLES (déclarée CNIL et conforme à la loi « informatique et libertés » du 06-01-1978)

SEMAINES	Nom-Prénom	Adresse	Coordonnées
Semaines 1-4-8-15-23-28-33-47	Mme G	5 rue des... 49420 CHAZE	Tel fixe : 02-41... Tel portable : 07-...
Semaines 2-3-7-9-	Mme X		
Semaines 6-14-25-34	Mme H..		
Semaines 12-15-16			
Semaines			

COMMENT FAIRE ?

En respectant ce planning et les règles de base suivantes, **appelez la bénévole de garde et convenez avec elle des modalités de la garde :**

- Qui ? Combien d'enfants ? Quel âge ?
 - Où garder les enfants ? (chez vous ou chez elle) Où allez les chercher ? Qui prévenir ?
 - Combien de temps ? quels horaires ?
 - En fonction de la situation, quelques consignes sur l'enfant (éventuellement prescription médicale), ses habitudes, ses jeux, son sommeil...
- La participation aux frais est laissée à l'appréciation des familles.

QUELS SONT LES REGLES DE BASE ?

« SOS Kimegarde ? » est un service qui fonctionne **du lundi au vendredi sur le temps scolaire**. Il n'est donc pas possible de l'activer les week-ends et les vacances scolaires (dans ce cas, chercher une garde d'enfants à domicile). Il ne peut fonctionner que **2 jours consécutifs maximum**.

QUI EST RESPONSABLE en cas d'incident ?

C'est la **responsabilité civile des bénévoles** qui est engagée lors des gardes. Il leur est conseillé de notifier cet engagement bénévole à leur contrat.

De même, le bénévole doit avertir son assureur automobile s'il est amené à conduire des enfants dans le cadre du dispositif « SOS Kimegarde ? »

La Communauté de Communes de Pouancé-Combrée décline toute responsabilité dans le cadre de « SOS Kimegarde ? »

**ASSOCIATION DES SERVICES DE SOINS INFIRMIERS
DU NORD-OUEST SEGRÉEN**

L'association, créée en 1980, fêtera en 2015 ses 35 ans d'existence. Soutenue par tous les acteurs du territoire, elle fonctionne avec 2 services pour 2 activités distinctes. Un directeur et une secrétaire sont communs aux 2 services.



Il rayonne sur 15 communes et 5 infirmières y travaillent. Son territoire d'actions est le suivant : Armaillé, Bouillé-Ménard, Le Bourg d'Iré, Bourg l'Evêque, Challain-la-Potherie, La Chapelle-Hullin, Chazé-Henri, Combrée, Grugé l'Hôpital, Noëllet, Noyant-la-Gravoyère, Nyoiseau, Saint-Michel-et-Chanveaux, Le Tremblay et Vergennes.

Sur prescriptions médicales exclusivement, des soins infirmiers (injections, prises de sang, pansements, surveillance de traitement, ...) sont prodigués.

Sa mission : assurer des soins à domicile 7 jours sur 7, sur notre territoire rural.

Ses permanences, sur rendez-vous :

- 22 rue de l'Hôtel de Ville à Combrée, de 7h40 à 8h30, du lundi au samedi
- MCL de Bel-Air de Combrée, de 7h45 à 8h30, du lundi au samedi.



Souvent plus méconnu, ce service compte à ce jour 1 infirmière chef de service, 2 infirmières coordinatrices et une vingtaine d'aides-soignantes. Il rayonne sur les 24 communes suivantes : Armaillé, Bouillé-Ménard, Le Bourg d'Iré, Bourg l'Evêque, Carbay, Challain-la-Potherie, La Chapelle-sur-Oudon, La Chapelle-Hullin, Chatelais, Chazé-Henri, Combrée, Grugé l'Hôpital, L'Hôtellerie de Flée, Marans, Noëllet, Noyant-la-Gravoyère, Nyoiseau, Pouancé, La Prévière, Sainte-Gemmes d'Andigné, Saint-Michel-et-Chanveaux, Segré, Le Tremblay et Vergennes.

Ce service est agréé pour 60 places pour les personnes âgées de plus de 60 ans, et 5 places pour les personnes handicapées (sans limite d'âge).

Sa mission : maintenir à domicile les personnes relevant de soins quotidiens, et notamment de soins hygiène et d'accompagnement.

Le S.S.I.A.D. travaille main dans la main avec les acteurs de soins du territoire. Son intervention dans le cadre du maintien à domicile est complémentaire de celle des autres professionnels de santé. Il vous est possible de conserver, par exemple, vos intervenants infirmiers (Centre de Soins Infirmiers, ou libéraux), et votre service d'aide à domicile (ADMR ou autre).



Arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires dans les communes en 2017

Afin de préserver l'environnement et la santé de personnes, les communes arrêteront d'utiliser des pesticides chimiques sur les jardins, espaces végétalisés et infrastructures accessibles au public au 1er janvier 2017 (loi Labbé et loi sur la transition énergétique pour la croissance verte).

Les pratiques d'entretien des espaces publics doivent donc évoluer et s'adapter à ces nouvelles modalités.

Cela passe notamment par le développement de méthodes alternatives d'entretien comme le désherbage mécanique, la protection intégrée, le paillage ou l'enherbement d'espaces. Cela passe également par des réaménagements d'espaces et par la conception écologique de nouveaux aménagements afin d'anticiper les problèmes d'entretien.

Les riverains et jardiniers amateurs peuvent eux-aussi accompagner cette démarche, d'autant qu'ils seront également concernés par cette interdiction de détenir et d'utiliser des produits phytosanitaires dès 2019.



Pour cela, adoptons collectivement les bons réflexes !

Par exemple, si chacun entretient le trottoir et le pied de mur devant chez soi, cela facilitera le travail des agents communaux qui pourront passer plus de temps à entretenir et embellir le reste de la commune.

L'acceptation de la végétation spontanée est aussi une étape importante vers un entretien plus écologique de la ville, alors changeons ensemble notre regard sur les « mauvaises herbes ».



Et chez soi, pourquoi ne pas jardiner plus naturel ?

Retrouvez de nombreux conseils de jardinage au naturel avec la charte du bassin de l'Oudon « Jardiner au naturel, ça coule de source » sur www.bvoudon.fr (rubrique « Qualité de l'eau » > « Le Plan d'action du SY.M.B.O.L.I.P. » > « La charte Jardiner au naturel ») ou auprès des enseignes de jardinage signataires de la charte.

Le programme de lutte contre les pollutions diffuses du bassin de l'Oudon

Ce programme vise à restaurer la qualité de l'eau du bassin et des captages d'eau potable à travers de nombreuses actions auprès des agriculteurs (formations, accompagnements, diagnostics-conseils), des collectivités (réduction de l'usage des produits phytosanitaires), des entreprises et artisans et du grand public (comme la charte « jardiner au naturel, ça coule de source »). Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.bvoudon.fr.

Syndicat Mixte du Bassin de l'Oudon pour la Lutte contre les Inondations et les Pollutions

Groupe Milon - 4 rue de la Roirie - 49500 SEGRE

Tél : 02.41.92.52.84 - Fax : 02.41.92.52.79

Mail : contact@bvoudon.fr



Des services à domicile pour tous !



Les associations ADMR aident toute personne à bien vivre chez elle : célibataire ou famille, actif ou retraité, en pleine forme, malade ou handicapé.

7 j / 7

Aide à la personne, maintien au domicile

Services adaptés aux personnes âgées, en situation de handicap, malades ou revenant d'hospitalisation

- Aide au lever, au coucher
- Aide à la toilette, à l'habillage
- Cuisine, courses, aide à la prise des repas
- Aide administrative simple et à la correspondance
- Accompagnement transport
- Accompagnement social



Entretien du domicile, du linge

Ce service permet, à toute personne qui n'a que très peu de temps à consacrer aux tâches ménagères, d'avoir un chez-soi toujours entretenu.

Les professionnels formés de repassent le linge, nettoient cuisines, d'eau et toilettes. décapoussièrent les meubles. ...



Garde d'enfants, aide aux devoirs

L'ADMR propose la garde d'enfants à domicile adaptée aux besoins de chaque famille (horaires atypiques, garde partagée, ...)

Les intervenants professionnels viennent à la sortie des classes, aident les enfants à faire leurs devoirs, préparent leurs repas, ...



Téléassistance

Le système de téléassistance Filien proposé par l'ADMR vous permet, grâce à un médaillon ou à un bracelet, d'être relié à notre plateau d'écoute. Un service à la carte pour rester chez soi en toute tranquillité 24heures/24 et 7jours/7.

Contactez-nous !

Association ADMR de Pouancé
38 rue Maréchal Foch - 49420 POUANCE
02 41 94 91 22 - pouance@asso.fede49.admr.org

Nos bénévoles se déplacent au domicile des personnes aidées pour évaluer leurs besoins. Ils peuvent les accompagner dans la réalisation d'une demande de financement.

OUVRE DROIT À RÉDUCTION D'IMPÔT DE 50%*

présence verte
Un malaise, une chute...

Conseiller **La solution** de téléassistance

Appel Dialogue Intervention et secours

Renseignez-vous dès maintenant
02 41 31 77 00

3 rue C. Lacrosette- Beaucouzé - 49938 Angers cedex www.presenceverte.fr

*Conformément à l'article 199 septies du Code général des impôts et suivant les modalités d'octroi d'exonération.



Seniors, pour votre sécurité, ayez les bons réflexes !



• Ne restez pas seul(e). Gardez le contact et participez à la vie de votre quartier.



• Ayez un téléphone à portée de main et en cas d'urgence, composez le 17 ou le 112. Votre appel sera immédiatement pris en compte.



• Évitez de détenir trop d'espèces; privilégiez les paiements par carte bancaire.



• Privilégiez vos déplacements (commerces, banque...) en vous faisant accompagner.



• Protégez votre domicile par un système de fermetures fiables et un entrebâilleur à votre porte d'entrée.



• Dans la rue, portez votre sac fermé et en bandoulière sous le bras.



• Les policiers et les gendarmes sont à votre service, demandez leur conseil, signalez tout fait suspect.



• N'ouvrez jamais à un inconnu si une personne se présente sans rendez-vous comme un professionnel (plombier, électricien...), vérifiez sa qualité auprès de son entreprise avant de lui ouvrir.



• Au distributeur automatique de billets, soyez vigilant et ne vous laissez pas distraire par des inconnus.



• Bénéficiez de l'opération « tranquillité seniors »: si vous vous sentez isolés, menacés ou inquiets, faites-vous connaître auprès des organismes sociaux, de votre mairie, de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie. Des patrouilles seront organisées aux abords de votre domicile, **lorsque les circonstances le justifient**.



• Sur internet, ne communiquez jamais vos coordonnées bancaires par e-mail. Pour vos transactions commerciales, vérifiez que vous êtes sur un site sécurisé (« https »).



• Votre sécurité, c'est aussi la sécurité routière. Soyez prudent à pied comme en voiture. Piéton, la nuit, équipez-vous d'un gilet réfléchissant.



Pour en savoir plus, consultez le guide
« Seniors, pour votre sécurité, ayez les bons réflexes ! »
sur le site www.interieur.gouv.fr





Mai

Samedi 20 mai 2017

Journée Bénévoles

Mairie Armaillé

Jeudi 25 mai 2017

Concours de Pêche

Comité des Fêtes Armaillé

Septembre

Dimanche 23 septembre 2017

Intervillages

Comité des Fêtes Armaillé

Novembre

Samedi 18 novembre 2017

Repas des Classes 2 et 7

Mars

Samedi 18 mars 2017

Soirée Retour En Enfance

APE Armaillé

Juillet

Dimanche 2 juillet 2017

Kermesse Ecole

APE Armaillé

Octobre

Samedi 15 octobre 2017

Repas des Aînés

CCAS Armaillé

Décembre

Dimanche 3 décembre 2017

5^{ème} Marché de Noël

APE Armaillé